

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1868-69



QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie

—

1868.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1868-69.

Septembre.

1 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
2 Mercredi.
3 Jeudi. } *Examens pour l'inscription et le baccalauréat ès arts.*
4 Vendredi. }
5 Samedi. }
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi.—*Rentrée des pensionnaires. Assemblée du conseil universitaire.*
9 Mercredi.—*Rentrée des facultés. Prix du Prince de Galles. [Prix de poésie.*
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 Dimanche.
14 Lundi.—Cartier arrive à Québec, 1535.
15 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
16 Mercredi —Quatre-Temps.
17 Jeudi.
18 Vendredi.—Quatre-Temps.
19 Samedi.—Quatre-Temps.
20 Dimanche.—Inauguration de l'Univ. Laval, et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.
21 Lundi.
22 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.

Octobre.

1 Jeudi.—Second incendie du Séminaire, 1705.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 Dimanche.
5 Lundi.
6 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.—Ouverture du Petit Séminaire, 1668.
10 Samedi.
11 Dimanche.
12 Lundi.
13 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.—Fête patronale de M. le Recteur.*
14 Mercredi.
15 Jeudi.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.
24 Samedi.
25 Dimanche.
26 Lundi.
27 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi.
31 Samedi.—Jeûne.

Novembre.

1 Dimanche.—Toussaint.—Fête d'obligation.
2 Lundi.—Commémoration des Morts.
3 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
4 Mercredi.—Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de l'Université.
5 Jeudi.
6 Vendredi.
7 Samedi.
8 Dimanche.
9 Lundi.
10 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 Dimanche.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
16 Lundi.
17 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
18 Mercredi.
19 Jeudi.
20 Vendredi.
21 Samedi.
22 Dimanche.
23 Lundi.
24 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
25 Mercredi.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 Dimanche.
30 Lundi.

Décembre.

1 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
2 Mercredi.—Jeûne.
3 Jeudi.
4 Vendredi.—Jeûne.
5 Samedi.
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi. — Immaculée Conception. — *Fête de l'Université.* — Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.
9 Mercredi.—Jeûne.
10 Jeudi.
11 Vendredi.—Jeûne.
12 Samedi.
13 Dimanche.
14 Lundi.
15 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
16 Mercredi.—Quatre-Temps.
17 Jeudi.
18 Vendredi.—Quatre-Temps.
19 Samedi.—Quatre-Temps.
20 Dimanche.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.—Jeûne.
(21–23: *Examens dans toutes les facultés.*)
24 Jeudi.—Jeûne.
25 Vendredi.—Noel.
26 Samedi.—*Vacances de Noël.*
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

1869.

Janvier.

1 Vendredi.—CIRCONCISION.—Fête d'obligation.
2 Samedi.
3 DIMANCHE.
4 Lundi.
5 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
6 Mercredi.—EPIPHANIE.—Fête d'obligation.
7 Jeudi.—*Rentrée des pensionnaires.*
8 Vendredi.—*Commencement du second terme.*
9 Samedi.
10 DIMANCHE.
11 Lundi.
12 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.
16 Samedi.
17 DIMANCHE.
18 Lundi.
19 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
20 Mercredi.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.
24 DIMANCHE.
25 Lundi.
26 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
27 Mercredi.
28 Jeudi.
29 Vendredi.—St. François de Sales.
30 Samedi.
31 DIMANCHE.

Février.

1 Lundi.
2 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
3 Mercredi.
4 Jeudi.
5 Vendredi.
6 Samedi.
7 DIMANCHE.
8 Lundi.
9 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
10 Mercredi.—LES CENDRES.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.
14 DIMANCHE.
15 Lundi.
16 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
17 Mercredi.—Quatre-Temps.
18 Jeudi.
19 Vendredi.—Quatre-Temps.
20 Samedi.—Quatre-Temps.
21 DIMANCHE.
22 Lundi.
23 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*—*Consécration de Mgr. Baillargeon, Visiteur de l'Université.*
24 Mercredi.
25 Jeudi.
26 Vendredi.
27 Samedi.
28 DIMANCHE.

Mars.

1 Lundi.
2 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
3 Mercredi.
4 Jeudi.
5 Vendredi.
6 Samedi.
7 Dimanche.
8 Lundi.
9 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.
14 Dimanche.
15 Lundi.
16 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
17 Mercredi.
18 Jeudi.
19 Vendredi.
20 Samedi.
21 Dimanche.
22 Lundi.—*Examens dans toutes les facultés.*
23 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
24 Mercredi.
25 Jeudi.—Incendie du Grand Séminaire, 1865.
26 Vendredi.—Mandement de Mgr. de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.
27 Samedi.
28 Dimanche.—Paques.
29 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
30 Mardi.
31 Mercredi.

Avril.

1 Jeudi.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 Dimanche.
5 Lundi.—*Rentrée des pensionnaires.*
6 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.—Commencement du troisième terme.*
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.
10 Samedi.—Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
11 Dimanche.—Sainte Famille.
12 Lundi.—Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680.—Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.
13 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
14 Mercredi.
15 Jeudi.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.
24 Samedi.
25 Dimanche.
26 Lundi.
27 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi.—Naissance de Mgr. de Laval.

Mai.

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
5 Mercredi.—Mort de M. L.-J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
6 Jeudi.—ASCENSION. Fête d'obligation. — Mort de Mgr. de Laval, 1708.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.—Jeûne.
16 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
17 Lundi.
18 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
19 Mercredi.—Quatre-Temps.
20 Jeudi.
21 Vendredi.—Quatre-Temps.
22 Samedi.—Quatre-Temps.
23 DIMANCHE.—SAINTE TRINITÉ.
24 Lundi.—Naissance de la Reine, 1819.
25 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
26 Mercredi.
27 Jeudi.—FÊTE-DIEU. Fête d'obligation.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.
31 Lundi.

Juin.

1 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 DIMANCHE.
7 Lundi.
8 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 DIMANCHE.
14 Lundi.
15 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
16 Mercredi.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
17 Jeudi.—Election de Pie IX, 1846.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 DIMANCHE.—Victoria, reine d'Angleterre, 1837.
21 Lundi.—Couronnement de Pie IX, 1846.
22 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
23 Mercredi.
24 Jeudi.—St. Jean-Baptiste.
25 Vendredi.—Première messe à Québec, 1615.
26 Samedi.
27 DIMANCHE.
28 Lundi.—Jeûne.—Couronnement de la reine, 1837.
29 Mardi.—SS. PIERRE ET PAUL.—Fête d'obligation.
30 Mercredi.

Juillet.	Aout.
1 Jeudi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.	1 DIMANCHE.
2 Vendredi.	2 Lundi.
3 Samedi.—Champlain fonde Québec, 1608.	3 Mardi.
4 DIMANCHE.	4 Mercredi.
5 Lundi.—*Examens pour l'inscription et le baccalauréat ès arts.*	5 Jeudi.
6 Mardi.	6 Vendredi.
7 Mercredi.	7 Samedi.
8 Jeudi.—*Examens dans toutes les facultés.*	8 DIMANCHE.
9 Vendredi.	9 Lundi.
10 Samedi.	10 Mardi.
11 DIMANCHE.—DÉDICACE.	11 Mercredi.
12 Lundi.	12 Jeudi.
13 Mardi.—*Vacances d'été.*	13 Vendredi.
14 Mercredi.	14 Samedi.
15 Jeudi.	15 DIMANCHE.—ASSOMPTION DE LA B. V. M.
16 Vendredi.	16 Lundi.
17 Samedi.	17 Mardi.
18 DIMANCHE.	18 Mercredi.
19 Lundi.	19 Jeudi.
20 Mardi.	20 Vendredi.
21 Mercredi.	21 Samedi.
22 Jeudi.	22 DIMANCHE.
23 Vendredi.	23 Lundi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université
24 Samedi.	24 Mardi. [Laval, 1860.
25 DIMANCHE.	25 Mercredi.
26 Lundi.	26 Jeudi.
27 Mardi.	27 Vendredi.
28 Mercredi.	28 Samedi.—Mgr. Baillargeon, Archevêque de Québec, 1867.
29 Jeudi.	29 DIMANCHE.
30 Vendredi.	30 Lundi.
31 Samedi.	31 Mardi.

N. B.—La rentrée des facultés aura lieu mercredi le 15 *septembre* 1869. *Les pensionnaires doivent rentrer la veille. Un examen pour l'inscription et le baccalauréat ès arts, commencera jeudi le* 9 *septembre au matin.*

Les cours vaquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre et la fête patronale du Visiteur de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

ANNÉE 1868-69.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

VISITEUR.

Sa Grace Mgr. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. OCTAVE AUDET, Directeur du Séminaire.

M. OVIDE BRUNET, Professeur à la Faculté des Arts.

NAPOLÉON CASAULT, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Directeur du Séminaire.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Directeur du Séminaire.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. BENJAMIN PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Directeur du Séminaire.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE.

MASSIER.

AUGUSTIN DIONNE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DOYEN.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Docteur en Droit canonique, Professeur de Droit canonique.

M. BENJAMIN PAQUET, Docteur en Théologie, Professeur de Théologie morale.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Docteur en Théologie, Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Docteur en Théologie, Professeur d'Écriture Sainte et d'Histoire ecclésiastique.

SECRÉTAIRE.

M. L.-H. PAQUET.

FACULTÉ DE DROIT

DOYEN.

JACQUES CRÉMAZIE.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Docteur en Droit et Juge de la Cour de Recorder de Québec, Professeur de Droit civil.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Docteur en Droit et Conseil de la Reine, Professeur de Procédure.

NAPOLÉON CASAULT, Écuyer, Docteur en Droit et Conseil de la Reine, Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit, Professeur de Droit romain et de Droit administratif.

PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES.

JAMES-GEORGE COLSTON, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit, Professeur de Droit criminel.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer, Avocat, Licencié en Droit, Professeur du cours d'Introduction au Droit civil.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

SECRÉTAIRE.

JAMES-GEORGE COLSTON.

APPARITEUR.

CHARLES DIONNE.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, A. M., Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Docteur en Médecine, membre correspondant de la société d'Anthropologie de Paris, Membre Honoraire de la société d'Émulation de Louvain, Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements à l'Hôpital de la Marine.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, Écuyer, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain, Professeur de Médecine légale et d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Médecin, Professeur de Physiologie.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie générale et du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles.

CHARLES VERGE, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale.

PROFESSEUR EXTRAORDINAIRE.

OLIVIER-ALPHONSE HÉBERT, Écuyer, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie pratique et de Toxicologie.

SECRÉTAIRE

O.-ALPHONSE HÉBERT,

DIRECTEUR DU MUSÉE.

L.-J.-ALFRED SIMARD.

APPARITEUR.

DAMASE FECTEAU.

FACULTÉ DES ARTS

DOYEN.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Licencié ès Sciences, Professeur de Physique.

M. OVIDE BRUNET, membre de l'Académie des Sciences de Philadelphie, de la Société Philosophique de la même ville, etc., etc., Professeur de Botanique.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Maître ès Arts, Professeur de Littérature générale.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Maître ès Arts, Professeur d'Histoire.

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, Licencié ès Lettres, Professeur de Littérature latine.

M. LOUIS BEAUDET, Licencié ès Lettres, Professeur de Littérature grecque.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. THOMAS-STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie Américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

SECRÉTAIRE.

M. T.-E. HAMEL.

AGRÉGÉS DE LA FACULTÉ.

M. OCTAVE AUDET, Maître ès Arts.

M. PIERRE ROUSSEL, Bachelier ès Arts.

Degrés conférés depuis le dernier Annuaire.

DOCTEUR ÈS LETTRES.

Novembre 1867. L'honorable Pierre-J.-O. Chauveau.

LICENCIÉS.

Juillet 1867......	MM.	A. Nantel, Maître ès Arts.
		F.-A.-H. Larue, Maître ès Arts.
		Thomas-Godfrey McGrath, en Médecine (avec distinction).
Novembre 1867.		Lucien Moraud, en Médecine.
Février 1868.....		Joseph Bédard, en Droit (avec distinction).
		Lucien Turcotte, en Droit (avec grande distinction).
Avril 1868.... ...		Solfrid-Wilbrod Larue, en Médecine.
		Romuald Fiset, en Médecine (avec distinction).
Mai 1868..........		Michael Ahern, en Médecine (avec distinction).

BACHELIERS.

Juillet 1867......	MM.	Joseph Bédard, en Droit.
		Charles-Ignace Gill, en Droit.
		Guillaume Languedoc, en Droit.
		Léon Vidal, »
		Jean-Baptiste Bolduc, en Médecine.
		Romuald Fiset, »
		Paul-Etienne Grandbois, »
		Jules Guernon-Lussier, »
		George Matte, »
		Albert Philion, »
		Henri Delagrave, ès Lettres.
		Etienne Grondin, ès Sciences.
		Joseph Marquis, »
		François Cinq-Mars, »
		William Sheehy, »

Prix Morrin.—(*Médecine*).—**1866-67.**

—

PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE.

I *Prix.* M. Joseph-Lactance Archambault,
II » M. Paul-Etienne Grandbois.

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

I *Prix.* M. Thomas-Godfrey McGrath.
II » M. Edouard Badeaux.

Concours de poésie française.—1867.

—

Sujet : *La découverte du Canada.*

—

Médaille d'or, Pamphile Lemay, Ecuyer, Avocat.
Médaille d'argent, Louis Fiset, Ecuyer, Avocat.
Médaille de bronze, Basile Routier, Ecuyer, Avocat.
Mention honorable, M. Eustache Prud'homme, étudiant en Droit.

Elèves durant l'Année 1867-68.

—

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Joseph-Edouard Bédard, A. B., LL. B., *Beauport.*
Eudore-Joseph Cauchon, A. B., *Québec.*
Henri Delagrave, L. B., *Québec.*
Elzéar A. Déry, *Québec.*
René Dupont, *Les Trois-Rivières.*
Théophile Fortier, *Sainte-Claire.*

MM. Théodore Jobin, L. B., *Saint-Augustin.*
Guillaume-Charles Languedoc, LL. B., *Québec.*
Louis Lefèbvre, *Québec.*
Gaspard Le Moine, *Québec.*
Crawford-W.-A. Lindsay, L. B., *Québec.*
Hector Marchildon, *Batiscan.*
Ls.-Jos.-Désiré Marcoux, *Beauport.*
Joseph-Stanislas Perrault, *l'Assomption.*
Ferdinand Roy, *Québec.*
Jos.-Octave-Léon Vidal, A. B., LL. B., *Lotbinière.*

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Joseph-Lactance Archambault, *Saint-Hugues.*
Louis-Elie Beauchamp, *Varennes.*
Alfred Beauchemin, *Bécancour.*
Jean-Baptiste Bolduc, M. B., *Beauport.*
Thomas-Ferdinand Doherty, *Montréal.*
Napoléon Fiset, *Ancienne-Lorette.*
Romuald Fiset, M. L., *Saint-Cuthbert.*
Charles Gingras, *Québec.*
Paul-Etienne Grandbois, M. B., *Sainte-Philomène.*
Jules Guernon-Lussier, M. B., *Châteauguay.*
Henri-Gaspard Hénault, *Saint-Cuthbert.*
Abraham Larochelle, *Québec.*
Wilbrod Solfrid Larue, M. L., *Saint-Pierre du Sud.*
Henri-Josué Martin, M. B., *Rimouski.*
Alphonse-George Matte, M. B., *Québec.*
Wilbrod Mayrand, *Deschambault.*
Alfred Miville-Déchêne, *Saint-Roch des Aulnets.*
Ant.-Alb.-Alexandre Philion, M. B., *Ottawa.*
Gustave Turcotte, *les Trois-Rivières.*
Cyrille-Emile Vaillancourt, *Québec.*

FACULTÉ DES ARTS.

MM. Philippe Charest, *Beauport.*
Ernest Cimon, *Québec.*
Alexis Giard, *Québec.*

Etudiants qui n'ont pas pris l'Inscription.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. Ignace Aubert, *Québec.*
Arthur Beaudry, *Pointe-aux-Trembles.*
William Clint, *Québec.*
Alfred DeCelles, *Québec.*
Alexis Dessaint, *Kamouraska.*
Elz.-Maur.-Juchereau Duchesnay, *Sainte-Marie* (*Beauce.*)
Arthur-Fleury d'Eschambault, *Chambly.*
François-Eugène-Alfred Evanturel, *Québec.*
Louis-Elzéar Frenette, *Québec.*
Frédéric Gautier, *Québec.*
Arthur Hudon, *Saint-Alphonse de Bagotville.*
James-Norman Humphrey, *Sillery.*
George-Alphonse Kane, *Saint-Alexis* (*Saguenay.*)
Thomas-John Kirwin, *Québec.*
Jacques Langelier, *Québec.*
Achillas Mercier, *Québec.*
James-Wilbrod Miller, *Québec.*
Jean-Baptiste Morissette, *Québec.*
Charles-A.-T. Pentland, *Québec.*
François-Fortunat Rouleau, *Québec.*
Léonidas de Salaberry, *Québec.*
Jules-Louis-Emile Taché, *Québec.*
Ulric Tessier, *Québec.*

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. Michael-Joseph Ahern, M. L., *Québec.*
Joseph-Edouard Badeaux, *les Trois-Rivières*
Charles Beaupré, *Québec.*
Jean-Baptiste Bélanger, *Québec.*
D.-F.-Ferdinand Bernier, *Québec.*
Henri-Edmond Casgrain, *l'Islet.*

MM. Pierre-Achille-Anaclet Collet, *Saint-Henri.*
Michael Coote, *Québec.*
Horace Crépault, *Québec.*
Charles Delagrave, *Québec.*
Winceslas Dick, *Québec.*
Justyn-George-Durham Douglass, *Québec.*
George Garon, *Québec.*
Edmond Gauvreau, *Québec.*
Amand Lacasse, *Québec.*
Cyrille Lacombe, *Québec.*
Bénoni Guérin-Lafontaine, *Québec.*
George-Antoine Larue, *Pointe-aux-Trembles.*
Edmond de Sales Laterrière, *Québec.*
James-Morrin Lemesurier, *Québec.*
Nazaire Levasseur, *Québec.*
Victor de Lotbinière Laurin, *Québec.*
Napoléon Mercier, *la Canardière.*
J.-L.-Hubert Neilson, *Sainte-Foye.*
Henry de Montarville Pentland, *Québec.*
Joseph Potvin, *Québec.*
Arthur Robitaille, *Québec.*
Edouard Rouleau, *l'Ile Verte.*
Zotique Rousseau, *les Trois-Rivières.*
Henry Russell, *Québec.*
Alfred Simard, *Québec.*

FACULTÉ DES ARTS.

M. Emile Carrier, *Québec.*

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

MM. Ovide Brunet, *Québec.*
Félix Campeau, »
Félix Gauvreau, »
Alfred Leclerc, »
Joseph Levy, »

COURS DES FACULTÉS DURANT L'ANNÉE 1868-1869.

FACULTÉ DE DROIT.

PEEMIER TERME.

M. Crémazie,	Droit civil,	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Langelier,	Droit romain,	9 h. A. M.	» »
M. Tessier,	Procédure,	$3\frac{1}{2}$ h. P. M.	» »

SECOND TERME.

M. Crémazie,	Droit civil,	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Langelier,	Droit romain,	9 h. A. M.	» »
M. Colston,	Droit criminel,	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	Tous les jours, depuis le 15 février.

TROISIÈME TERME.

M. Crémazie,	Droit civil,	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Langelier,	Droit romain,	9 h. A. M.	» »
M. Colston,	Droit criminel,	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	» »

FACULTÉ DE MÉDECINE.

PREMIER TERME.

M. Landry,	Pathologie externe et médecine opératoire,	8 h. A. M.	Tous les jours.	
M. Jackson, M. Lemieux,	Clinique externe (Hôtel-Dieu), - -	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi, Vendredi.	
M. Sewell, M. Larue,	Clinique interne (Hôtel-Dieu), - -	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi.	Sept. et Oct.
		$10\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi, Vendredi.	
M. Lemieux,	Anatomie descriptive, - - - - - - -	11 h. A. M.	Tous les jours.	
M. Hébert,	Anatomie pratique, - - - - - - -	$1\frac{1}{2}$ h. à $3\frac{1}{2}$ h. P. M.	Tous les jours depuis 15 nov.	
M. Simard,	Pathologie générale, - - - - - - -	3 h. P. M.	» »	
M. Simard,	Maladies des yeux et des oreilles, - -	4 h. P. M.	» »	
M. Sewell,	Pathologie interne - - - - - - -	5 h. P. M.	» »	

SECONDE TERME.

M. Landry, Pathologie externe et Médecine opératoire,	8 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Simard, Physiologie, - - - - - - - - - -	9 h. A. M. 10 h. A. M.	Tous les jours. Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Simard, Pathologie générale, - - - - - - -	10 h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. Jackson, M. Lemieux, Clinique externe (Hôtel-Dieu), - -	$9\frac{1}{4}$ h. A. M.	Mardi, Vendredi.
M. Sewell, M. Larue, Clinique interne (Hôtel-Dieu), - -	$9\frac{1}{4}$ h. A. M. $10\frac{1}{4}$ h. A. M.	Lundi, Mercredi, [Jeudi, Samedi. Mardi, Vendredi. } Janv. et Fév.
M. Lemieux, Anatomie descriptive, - - - - - - -	11 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Hébert, Anatomie pratique, - - - - - - - -	$1\frac{1}{2}$ h. à $3\frac{1}{2}$ h. P. M.	Tous les jours.
M. Jackson, Accouchements, - - - - - - - - -	4 h.	Tous les jours.
M. Sewell, Pathologie interne, - - - - - - - -	5 h.	Mardi, Jeudi, Samedi.

TROISIÈME TERME.

M. Larue, Clinique interne (Hôtel-Dieu), - - - - 8 h. A. M. Tous les jours (Mai).

M. Landry, Clinique externe (Hôpital de la Marine), - 9½ h. A. M. » » depuis 10 mai.

M. Larue, Histologie, - - - - - - - - - 11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.

M. Larue, Hygiène, - - - - - - - - - - 11 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.

M. Hébert, Toxicologie, - - - - - - - - - 3 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi.

M. Verge, Matière médicale, - - - - - - - 4 h. P. M. Tous les jours.

M. Jackson, Accouchements, - - - - - - - 5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, [Samedi.

FACULTÉ DES ARTS.

COURS ÉLÉMENTAIRES.

Premier terme	Mathémathiques, - - -	8 h. A. M.	Tous les jours.
	Philosophie, - - - -	2 h. P. M.	Tous les jours.
	Physique, - - - - - -	8 h. A. M.	Tous les jours.
		$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	excepté le Jeudi et le Samedi.
	Chimie inorganique, - -	2 h. P. M.	jusqu'au 15 nov.
		9 h A. M.	depuis le 15 nov.
Second terme.	Mathématiques, - - -	8 h. A. M.	Tous les jours.
	Philosophie, - - -	2 h. P. M.	Tous les jours.
	Chimie organique, - -	8 h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
	Minéralogie et Géologie,	8 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
Troisième terme.	Mathématiques, - - -	8 h. A. M.	Tous les jours.
	Philosophie, - - - -	2 h. P. M.	Tous les jours.
	Botanique, - - - -	9 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendr., Samedi.
	Astronomie, - - - -	2 h. P. M.	Tous les jours.

Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année 1868-69.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Droit romain ; Droit civil.
Seconde et Troisième années.—Droit civil ; Procédure ; Droit criminel.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Physiologie et Hygiène. —N. B. Les élèves qui n'ont fait qu'une année de Philosophie au collége, suivent les cours de Physique, d'Astronomie et d'Histoire naturelle.
Seconde année.—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie ; Hygiène ; Pathologie générale ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.
Troisième année.—Anatomie pratique ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Maladies des yeux et des oreilles ; Tocologie ; Toxicologie ; Clinique interne et externe.
Quatrième année.—Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Maladies des yeux et des oreilles ; Tocologie ; Toxicologie ; Clinique interne, externe et des accouchements.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur chacun de ces cours.

MGR. PIERRE-FLAVIEN TURGEON

—

Le 25 août 1867, l'Eglise du Canada pleurait la perte de son premier pasteur, Mgr. l'Archevêque Pierre-Flavien Turgeon. L'Université Laval voyait disparaître, en sa personne, son premier Visiteur et l'un de ses protecteurs dévoués.

Né à Québec, le 12 novembre 1787, ordonné prêtre le 29 avril 1810, choisi comme coadjuteur de Mgr. Signay le 11 juin 1834, créé archevêque le 8 octobre 1850, le vénérable prélat comptait près de 80 ans, quand Dieu l'appela vers lui, pour le récompenser des travaux d'une vie remplie de mérites.

On aimera peut-être à retrouver ici les souvenirs de la vie de Mgr. Turgeon qui se rattachent au Séminaire de Québec et à l'Université Laval : ils ont été consignés dans une notice biographique publiée à sa mort.

« Ce fut sans doute, » dit l'auteur, « une consolation pour ces bons parents de voir l'application du jeune Flavien, devenu, en 1800, élève du petit Séminaire de Québec. Il n'est pas sans intérêt de lire la note de ce charmant petit septième, destiné un jour à occuper la première dignité ecclésiastique du pays. Voici en quels termes son bulletin annuel apprécie son mérite : *adolescens sapidus, suavis et citra omne supercilium functus est omnibus exercitiis festive et diligenter.* En 1804, rendu en Troisième, il méritait qu'on écrivît de lui : *quo sapientior in schola nullus exstitit.* Heureux l'enfant qui

ne dément pas les espérances que ses maîtres fondent sur lui et qui ne voit pas se flétrir les lauriers qu'il a cueillis, ses premières années de Séminaire ! Il fut donné au jeune Flavien de soutenir, durant toutes ses études, la réputation qu'il s'était conquise en traversant le seuil même de notre maison, celle d'un succès remarquable, uni à la pratique de la plus tendre piété. Un des prêtres qui chérissent le plus sa mémoire, nous disait qu'il passait même parmi ses confrères pour un autre Louis de Gonzague. Telle était sa dévotion à l'église, sa modestie, la réserve de ses manières, que l'on trouvait des rapports frappants entre lui et l'angélique écolier que l'Eglise honore aujourd'hui sur ses autels.

« Il fut agrégé au Séminaire le 19 octobre 1811 et demeura attaché à cette maison l'espace de vingt-deux ans. Il y occupa tour à tour la charge de directeur du grand et du petit Séminaire, de premier assistant-supérieur et de procureur.

« Il remplit cette dernière charge l'espace de neuf ans, depuis 1824 jusqu'en 1833. C'est surtout comme procureur qu'il s'est acquis la reconnaissance du Séminaire de Québec. Sous son habile administration, s'ouvre véritablement, pour cette maison, une ère de prospérité inconnue depuis les désastres de la conquête. Habile à débrouiller de vieux comptes, infatigable dans ses recherches, ferme lorsqu'il fallait faire observer les contrats, et cependant capable, quand il était nécessaire, de condescendre à quelques petites concessions, il a réussi à éclaicir le chaos où était ensevelie une partie du bilan de l'Ile Jésus et de plusieurs autres départements. Ses successeurs n'ont eu qu'à marcher sur ses traces et à compléter son œuvre, et ils ont eu plusieurs fois à s'étonner des travaux considérables auxquels il s'était livré.

« Mais est-ce là le seul souvenir précieux que Monseigneur Turgeon lèguera au Séminaire de Québec ? Non, il y en a un autre que nous lui préférons : c'est celui que laisse après lui

le passage d'un prêtre accompli : soit qu'il communique, durant trois années, aux élèves du grand Séminaire la science de la théologie et celle des cérémonies, qui lui sont si familières ; soit qu'il forme à toutes les vertus les élèves du petit Séminaire, durant trois autres années ; soit qu'il régisse les affaires de la procure ; quelque poste qu'il occupe, vous retrouvez en lui les qualités qui distinguent une vie parfaitement sacerdotale. Son nom se rattache à celui de deux autres prêtres qui ont vécu en même temps que lui au Séminaire et qui lui ont porté l'estime que lui-même leur avait vouée : MM. Jérôme Demers et Antoine Parant. J'ai souvent entendu des lèvres de M. L.-J. Casault l'éloge de ces trois prêtres si pleins de mérite à tous les égards, et qui semblaient, à un certain point de vue, se compléter l'un l'autre. L'un, M. Demers, plus sérieux, plus grave, portait ses jugements avec une justesse qu'il fallait reconnaître ; l'autre, M. Parant, plus bienveillant, aimait surtout à écouter les inspirations de son bon cœur ; le troisième, M. Turgeon, plus gai, plus spirituel, tempérait par ses réparties ce qu'il pouvait y avoir de trop austère, ou de trop charitable, qu'on me passe l'expression, dans la conversation de ses deux confrères. Le commerce de ces trois hommes était extrêmement agréable : les personnes du monde qui conversaient avec eux s'en retournaient enchantées soit de la noblesse ou de la grâce de leurs manières, soit de la condescendance ou de la bonté de leur accueil.»

Voici dans quels termes les services rendus à l'éducation par Mgr. Turgeon sont appréciés :

« L'éducation, tel est un des moyens de donner aux fidèles la nourriture salutaire. Eh bien ! nous voyons Mgr. Turgeon protéger l'éducation dans toutes ses branches, depuis l'humble école de campagne jusqu'à l'Université Laval.

« Il venait d'être fait Archevêque : il se dirigeait pendant nos vacances vers le séjour qu'il avait tant aimé, celui de

S. Joachim et du Petit Cap. En passant, dans une des paroisses voisines, devant une maison d'école, il aperçoit toute la troupe des enfants qui sortaient précipitamment, heureux sans doute de voir arriver le terme de la classe. La bonne maîtresse sortait sur le seuil pour jeter un dernier regard sur sa famille qui allait se disperser. Monseigneur Turgeon fait arrêter sa voiture, commande lui-même aux enfants de rentrer de nouveau à l'école, s'y rend aussitôt, et malgré le premier trouble où cette visite inattendue semble jeter tout le monde, il veut savoir le mérite de chacun ; adresse des paroles pleines de bonté aux plus diligents ; distribue des récompenses et prodigue les plus beaux éloges à l'humble maîtresse d'école qui se dévoue à un ministère si pénible mais si méritoire. Ce fut un événement dont le souvenir resta gravé dans le cœur de tous, et un vénérable curé m'en faisait le récit avec émotion.

« Professeur de Théologie pendant quelque temps, il savait la haute importance que les élèves du grand Séminaire doivent attacher à cette reine des sciences. Dans une lettre du 5 septembre 1853, adressée à M. L.-J. Casault, alors Supérieur, il lui exprime la résolution de n'admettre, en général, à l'ordination, que des jeunes gens qui auraient eu le temps de s'exercer dans la retraite à la pratique des vertus sacerdotales, et de se préparer, par des études suivies, à l'exercice du saint ministère. En effet, ajoutait-il, les besoins de l'époque demandent plus que jamais que le prêtre soit la lumière des peuples par sa science et ses vertus. Il déplore ensuite que les besoins du ministère l'aient empêché de permettre aux élèves du grand Séminaire de se livrer exclusivement à leurs études spéciales, et fait des vœux pour que les fortes études théologiques fassent des progrès.

« Ce fut pour sa haute intelligence une bien vive satisfaction de voir s'élever sous son règne l'Université Laval, destinée,

d'après ses propres expressions, à être d'une immense utilité aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études.

« Saluer avec bonheur l'idée de cette création, d'abord émise par Mgr. de Montréal ; appuyer et par ses paroles et par ses lettres la demande qui était adressée, à ce sujet, au gouvernement de la Province ; soutenir avec énergie le projet une fois conçu, et ne plus permettre qu'on l'abandonnât ; donner de puissants encouragements à M. L.-J. Casault, qui parfois sentait quelque défaillance à la vue des difficultés sans nombre qui attendaient le Séminaire de Québec ; se réjouir infiniment quand il voit le projet sur le point de se réaliser, grâce à la libéralité du gouvernement impérial ; enfin, recommander, par son mandement du 8 décembre 1853, l'Université Laval aux fidèles de son diocèse ; la louer en face du pays, dans des termes qui font honneur et à la largeur de ses vues et à la justesse de ses idées ; voilà, si nous ne nous trompons, voilà le beau rôle que Mgr. Pierre-Flavien Turgeon a joué vis-à-vis cet établissement qui s'honorera à jamais de l'avoir eu pour premier Visiteur et pour premier protecteur.»

ÉLOGE DE M. J.-B. FERLAND,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS,

LU EN SÉANCE SOLENNELLE, A LA FIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1865–66, PAR MONSIEUR M.-E. MÉTHOT, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE, A LA MÊME FACULTÉ.

—

Monsieur le Recteur,

L'expérience a prouvé que les institutions, auxquelles la Providence réserve quelque durée, sont presque toujours entourées de difficultés et d'épreuves. Quelle que doive être la destinée de notre Université Laval, ces difficultés et ces épreuves ne lui ont pas manqué, durant la courte période de son existence qu'elle a déjà parcourue. Sans parler ici de ces sortes de difficultés, qui sont pour ainsi dire inhérentes à toutes les œuvres nouvelles, la mort ne lui a pas épargné ses coups, et, nous pouvons bien le dire, ses coups les plus terribles.

Un homme semblait avoir été choisi par la Providence elle-même pour jeter les fondements de l'Université Laval ; il avait consacré à cette entreprise tout son dévouement et toute son énergie ; et à peine le succès avait-il couronné ses efforts et ceux de ses confrères ; et à peine l'institution, qu'il avait tant contribué à élever, commençait-elle à prospérer, que la mort, jalouse de son bonheur, ou plutôt, que la Providence, impatiente de le récompenser de ses travaux,

nous l'enlevait tout-à-coup, au milieu d'une carrière si courte, mais, toutefois, déjà si bien remplie.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, la mort de M. L.-J. Casault, premier Recteur de l'Université Laval, fut bientôt suivie de plusieurs autres pertes vraiment regrettables ; et la Faculté de Médecine vit disparaître deux de ses plus habiles Professeurs, dont la mémoire sera toujours chère à leurs collègues et à leurs anciens élèves, je veux parler de Messieurs les Docteurs Naud et Frémont.

Cette année encore, Messieurs, il n'y a que quelques mois, la mort, frappant une nouvelle victime, nous enlevait un de ces hommes précieux, qui ne sont donnés à la terre qu'à de rares intervalles ; un homme dont les talents et les travaux ont répandu un si vif éclat sur l'Université, qui s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses premiers directeurs, et sur sa patrie toute entière ; je n'ai pas besoin de nommer M. J.-B. Ferland, membre du conseil de Mgr. l'Archevêque, Docteur ès Lettres, Professeur d'Histoire, et Doyen de la faculté des Arts à l'Université Laval.

Chargé de payer, au nom de l'Université, un tribut d'éloges et de reconnaissance à la mémoire de M. Ferland, je ne saurais, Messieurs, avoir l'intention de parcourir avec vous toutes les phases d'une existence aussi utile et si bien remplie. Et quand je le voudrais, l'heure déjà avancée et ce qui reste à faire dans cette séance solennelle ne me le permettraient pas. D'ailleurs, Messieurs, vous le savez comme moi, plusieurs biographies écrites immédiatement après sa mort, avec autant de zèle que d'habileté, vous ont déja dit, bien mieux que je ne pourrais le faire moi-même, les talents remarquables qu'il déploya, et les éminentes vertus chrétiennes et sacerdotales, qu'il fit briller dans les diverses carrières qu'il eut à fournir.

Je ne dirai qu'un mot, Messieurs, et ce mot, me semble-t-il, me suffira pour caractériser l'homme dans M. Ferland : dans

toutes les charges qu'il eut à remplir, appelé à la direction d'une paroisse ; Préfet des études ou Supérieur d'une de nos plus importantes maisons d'éducation, du collége de Nicolet, où, comme tant d'autres hommes distingués dans l'Eglise et dans le monde, il avait reçu son éducation ; membre du conseil épiscopal ; il se recommanda toujours par une bonté, une simplicité de manières, une franchise, qui partout et toujours lui gagnaient tous les cœurs.

C'était un de ces hommes exceptionnels, sur le visage et dans la personne desquels on voit se refléter l'innocence, la candeur, la sérénité inaltérable de l'âme, et dont il semble que la vue seule, avant même qu'ils aient ouvert la bouche pour parler, rende heureux et content.

Qu'il me suffise, Messieurs, de ces quelques traits pour caractériser M. Ferland du côté des qualités du cœur : il me suffira d'esquisser rapidement le reste de sa vie pour vous faire voir qu'il n'était pas moins heureusement doué du côté de l'esprit.

En 1854, M. Ferland fut nommé Professeur d'Histoire à l'Université Laval. Cette nomination fut hautement approuvée de ses nombreux amis et admirateurs, c'est-à-dire, de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître.

En effet, Messieurs, J.-B. Ferland était admirablement préparé à occuper avec éclat une chaire d'Histoire, et surtout une chaire d'histoire de la Nouvelle-France. Il y était préparé, dis-je, et par la nature même de son esprit, et par ses longues habitudes d'études sérieuses, et par ses goûts littéraires, et par une grande facilité de parole.

Disons un mot de quelques-unes de ces qualités.

J.-B. Ferland était doué, à un degré très-éminent, de cette curiosité d'esprit, de cette pénétration, je dirais presque de cette clairvoyance, qui, au travers des ténèbres épaisses du

passé, sait découvrir les faits jusque dans leurs moindres circonstances, d'un jugement sûr, et enfin de cette vaste mémoire, qui sont l'apanage spécial de l'antiquaire, mais qui ne sont pas d'une nécessité moins indispensables à l'historien.

Depuis de longues années déjà, Ferland s'occupait de notre histoire, et principalement de ses origines. Il mettait dans ses recherches tout le zèle que les savants de la Renaissance consacraient jadis à élucider un passage de Platon ou de Sénèque, à restituer les lignes ou les mots perdus dans les pages d'Aristote et de Cicéron. Il traitait notre histoire avec ce respect, ce religieux scrupule d'un bénédictin travaillant à éditer les œuvres des Pères, ou à dérouler les annales de l'Eglise.

Aussi était-il enthousiaste de notre histoire, des grands faits qu'elle nous raconte, et des grands hommes dont elle consacre le beau caractère, les actions nobles et patriotiques. Plusieurs années même avant qu'il eut commencé sa grande Histoire, il avait déjà payé un premier tribut à sa patrie, en infligeant un châtiment bien mérité à un de ces écrivains cosmopolites, « qui—dit-il lui-même dans ses très-curieuses *Observations sur un ouvrage intitulé ; « Histoire du Canada, »*— après avoir visité deux ou trois paroisses dans les environs de Québec, avoir lu quelques mémoires sur les affaires de la Nouvelle-France, avait composé d'imagination un livre, où il couvrait de boue les anciens directeurs d'une maison qui lui avait donné l'hospitalité et déversait le blâme sur les évêques, sur le clergé et sur toute la population catholique du Canada. »

A ces premières études, à ce tour d'esprit, à ces goûts littéraires, qui le prédisposaient si bien à jouer le rôle d'historien du Canada, Ferland voulut ajouter une préparation plus prochaine, et il alla recueillir à l'étranger des documents et des matériaux, qu'il ne pouvait trouver ici. Désirant puiser

aux sources mêmes, il parcourut, avec autant de fruit que de bonheur, les parties de la France qui fournirent au Canada la plupart de ses premiers colons. Il visita successivement le Perche, le Poitou, la Bretagne, la Normandie, où, aujourd'hui encore, l'on retrouve souvent la foi, les coutumes et le langage de nos chers Canadiens. Au sommet du rocher de St. Malo,—de cette comète de granit tombée du ciel dans la mer, comme s'exprime un touriste—il visita, avec une émotion dont aucun canadien ne saurait se défendre, cette antique cathédrale où Cartier et ses compagnons, avant de s'embarquer pour leur lointain voyage, « reçurent tous ensemble leur Créatenr, et se présentèrent ensuite devant le Révérend Père en Dieu, Monsieur de St. Malo, lequel en son état épiscopal leur donna sa bénédiction. »

A quelques kilomètres de St. Malo, au petit village de Limoilou, il vit aussi avec un égal intérêt ce vieux château de la famille Cartier, « *cette Porte-Cartier,* » comme l'on dit dans le pays, avec son antique tour engagée dans le mur et son écusson à demi rongé par le temps.

Enfin, après un assez long voyage, il revenait au pays avec une ample provision de documents et de faits, et bientôt il commençait ce cours d'histoire du Canada, destiné à être publié plus tard sous forme d'histoire régulière.

En montant pour la première fois dans sa chaire d'Histoire, J.-B. Ferland précisa d'abord le point de vue élevé où il prétendait se placer, et laissa apercevoir le caractère de haute impartialité qui devait marquer toutes ses leçons.

Quelquefois, Messieurs, des historiens, incapables d'embrasser les choses dans leur ensemble, partent, sans qu'ils s'en aperçoivent peut-être, d'une idée exclusive, et font converger l'histoire de tout un pays sur un seul point de son territoire.

Dès sa première leçon, J.-B. Ferland voulut que l'on comprît qu'il n'entendait pas ainsi les devoirs de l'historien. « *Franchise et Impartialité,* » telle fut sa devise. D'un regard large et pénétrant, il embrassait à la fois tous les points de l'Amérique du Nord qui ont été le théâtre des principaux événements de notre histoire. A chacun il accorde son degré de gloire et d'importance, son caractère de vitalité, ses espérances de progrès pour l'avenir.

Non moins grande, Messieurs, était l'impartialité du professeur envers les autres historiens du Canada, ses devanciers. Bien loin de se poser en révélateur, et de dédaigner ceux qui avaient travaillé, avant lui, à défricher le sol de notre histoire, il accorda d'abord aux antres la part qui leur revenait, et d'autant plus qu'il avait une légitime conscience de sa force, et qu'il n'avait pas besoin de rabaisser les autres pour se faire un piédestal plus élevé.

Il avait aussi tout le courage de la vérité. Sa devise semblait êtr- cette antique sentence : « *Amicus Plato, magis amica veritas ;* » et s'il lui fallait relever des erreurs de fait ou de principe, des inexactitudes historiques, il parlait avec cette inflexible fermeté qui ne cède jamais rien au mal, mais en même temps avec cette justice, cette bonté, qui sait reconnaître le bien partout où il se trouve, qui tient compte des difficultés, et rend toujours hommage à la pureté des intentions.

Tels furent, Messieurs, les principes de critique historique, que J.-B. Ferland proclama lui-même dès sa première leçon, et auxquels il se montra rigoureusement fidèle, jusqu'à la fin de son cours.

Joignez à cette estimable probité littéraire un très-grand intérêt dans la narration, une sagacité singulière pour éclaircir les faits les plus obscurs, une diction toute classique, également éloignée de la sécheresse et de l'exubérance

romantique ; joignez-y surtout le soin de montrer dans notre histoire l'action de la Providence toujours visible, et de toujours placer l'idée religieuse au premier plan, et vous comprendrez, Messieurs, pourquoi Ferland vit sa chaire presque constamment entourée d'un si nombreux auditoire.

Trop préoccupés des exploits militaires et des discussions politiques, nos derniers historiens s'étaient peu arrêtés au côté religieux de notre histoire, et, dans leurs ouvrages, l'Eglise du Canada n'a qu'une place bien étroite.

Et pourtant, quel est le pays dont l'histoire se trouve plus mêlée à la religion ? Un auteur protestant a dit que la France « *est un royaume formé par des évêques* » : il n'en est pas autrement de notre Canada. Tout ce qu'il est, il le doit à la religion, qui a présidé à sa naissance, et a soutenu la faiblesse de ses jeunes années ; à la religion, qui l'a aidé à sortir victorieux des luttes terribles qu'il a toujours eu à soutenir, et qui ne sont pas encore terminées.

Messieurs, cette idée de la religion d'un peuple, toujours vivante, toujours agissante, par de pieux laïques, par des religieux et des religieuses, par des évêques et des prêtres, c'est cette idée qui éclate dans toutes les leçons de Ferland, et qui le distingue, par un caractère spécial, de ses derniers devanciers.

Cette idée est grande parce qu'elle est vraie ; et aujourd'hui qu'elle a repris, dans notre histoire, la place que nos premiers annalistes et chroniqueurs lui avaient assignée, elle n'en sera jamais plus exilée. Nous en avons pour garant le cours même de Ferland ; nous en avons pour garant d'autres auteurs qui ne manqueront sans doute pas de surgir, et qui donneront peut-être à cette idée encore plus d'importance et de lumière.

« *Non omnis moriar* » disait un poëte, arrivé au terme de

sa carrière.—« Non je ne mourrai pas tout entier : et je laisserai après moi une partie de moi-même. »

Chrétiennement inspiré, ce qui préoccupait J.-B. Ferland dans les dernières années de sa vie, ce n'était pas la vaine ambition de laisser un nom entouré d'une auréole de gloire ; non, Messieurs, mais il voulait éterniser pour ainsi dire le service qu'il avait rendu à son pays, en consacrant tant de veilles à l'histoire du Canada. A peine donc avait-il terminé son cours, qu'il entreprit d'en former une histoire régulière. Le premier volume parut bientôt, et son apparition, vous le savez, Messieurs, fut saluée de tous comme celle d'une œuvre éminemment utile, et d'une œuvre vraiment nationale.

Mais cette œuvre, la mort n'a pas permis à Ferland de la compléter. Une maladie cruelle, et qui ne lâche jamais prise, vint le surprendre au milieu de ses travaux et le frapper de ses coups toujours de plus en plus terribles.

C'est alors, Messieurs, que commença une lutte acharnée, entre la maladie et le courage, entre la faiblesse et le dévouement. Préoccupé sans cesse de l'idée de sa mort prochaine, tremblant de ne pouvoir mettre la dernière main à son travail, Ferland redoubla d'ardeur, dans l'espérance de pouvoir au moins terminer le deuxième volume. Mais, hélas ! la maladie devait être victorieuse dans ce généreux combat : un dernier coup renversa pour jamais le noble athlète, dont la main paralysée laissa inachevée une dernière ligne tracée le jour même de sa glorieuse défaite.

Toutefois, Messieurs, gardons-nous de croire que tout soit perdu.

L'œuvre de Ferland était trop avancée pour qu'il fût permis de l'abandonner. A peine sa cendre était-elle refroidie, que des mains pieuses s'emparaient de ses manuscrits et de ses notes, et la publication du 2e volume, qui était déjà com-

mencée, n'a pas été interrompue : elle est maintenant assurée. Sans doute, le 3e volume présentera plus de difficultés, car M. Ferland n'a guère laissé qu'une ébauche, mais ces difficultés, quelles qu'elles soient, ne peuvent manquer d'être surmontées.

Non, Messieurs, n'en doutons pas ; il se trouvera des hommes zélés pour notre histoire, des hommes amoureux de nos traditions nationales, et dévoués à la mémoire de Ferland, qui ne voudront pas laisser dans l'obscurité les derniers fruits d'une intelligence si remarquable.

On recueillera religieusement ces notes précieuses, ces fragments épars ; on les complètera ; on remplira les lacunes ; l'on se fera un devoir de mettre le couronnement à ce monument magnifique ; et cet ouvrage, conduit jusqu'à nos jours par des mains reconnaissantes, servira à perpétuer le souvenir du prêtre vertueux, du professeur distingué, et de l'historien exact et consciencieux.

INDULT

DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX,

accordant à Mgr. l'Archevêque de Québec le droit de conférer les degrés en Théologie.

Ex audientia SSmi habita die 6a martii 1853.

SSmus Dominus Noster Pius Divina Providentia PP. IX, referente me infrascripto Sac. Congregationis de Propaganda Fide Secretario, attentis precibus RR. PP. DD. Archiepiscopi Quebecensis atque Episcoporum Provinciæ Canadensis ; ad Religionis bonum promovendum, atque ut Ecclesiastici viri ad sacras disciplinas rite addiscendas excitentur impensius, ac demum Catholicæ Universitatis decori prospiciatur, benigne annuit ut Quebecensis Archiepiscopus pro tempore existens Lauream Doctoralem et gradus in Sacra Theologia cum juribus et privilegiis consuetis conferre valeat iis qui vitæ integritate ceteroquin præstantes, postquam Litteris ac Philosophiæ sedulo vacaverint, in studia sacra plures in classes distributa apud scholas Seminarii Quebecensis rite incubuerint, quoad Lauream vero saltem per quatuor annos, omnes insuper profectus sui præclarum edant experimentum, servatis servandis, atque imprimis emissa Fidei Catholicæ professione juxta formulam a S. M. Pio IV editam ; contrariis quibuscumque haud obstantibus.

Dat. Romæ ex Ædibus dic. Sac. Congregationis, die et anno quibus supra. »

L. S. « Al. BARNABO a Secretis. »

AUTRE INDULT

CONCERNANT LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Beatissime Pater,

Sacerdos Elzearus-Alexander Taschereau, Rector Universitatis Lavallensis in civitate Quebecensi, ut prædicta Universitas facilius possit intentum scopum attingere, humiliter postulat ut Sanctitas Vestra concedere dignetur Archiepiscopo Quebecensi, Visitatori seu Cancellario ejusdem Universitatis, facultatem conferendi gradus et lauream doctoralem in sacra theologia etiam alumnis cujusvis seminarii provinciæ Canadensis, servatis conditionibus jam appositis in indulto diei 6 martii 1853 pro alumnis Seminarii Quebecensis.

Ex audientia SSmi. diei 9 aprilis 1865.

SSmus. Dns. Noster Pius Divina Providentia PP. IX, referente me infrascripto S. Congregationis de Propaganda Fide secretario, benigne annuit pro gratia juxta preces, addita lege ut alumni diœcesum comprovincialium admitti nequeant ad assequendos gradus academicos et lauream, nisi prævia exhibitione litterarum testimonialium proprii ordinarii de studiis peractis et de honestate vitæ.

L. S. Datum Romæ ex ædibus dictæ S. C. die et anno prædictis. Gratis sine ulla solutione quocumque titulo.

H. Capalti,

Secretarius.

RÈGLEMENT

CONCERNANT L'INSCRIPTION ET LES DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

—

Degrés.

Art. I. Les degrés sont au nombre de trois, savoir : le Baccalauréat, la Maîtrise ou Licence, et le Doctorat, dans chacune des deux branches de la faculté, qui sont la Théologie et le Droit canonique.

Diplômes.

Art. II. Tous les diplômes de la faculté de Théologie sont expédiés au nom du Visiteur de l'Université, conformément aux indults accordés par le Saint-Siége. Les candidats au Doctorat en Théologie, ou en Droit canonique, doivent, avant de recevoir leur diplôme, réciter la profession de foi de Pie IV en présence soit du Visiteur, soit de l'un de ses vicaires généraux, et d'au moins trois professeurs ou docteurs de la faculté.

Inscription.

Art. III. Nul n'est admis comme élève de la faculté qu'il n'ait exhibé au Recteur la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription s'obtient en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts.

Disposition transitoire.—Pendant les dix années qui suivront l'organisation et l'ouverture de la faculté de Théologie, le Recteur pourra accorder l'inscription aux candidats qui

exhiberont un certificat d'études complètes embrassant les différentes matières exigées pour une inscription régulière, et cette inscription aura les mêmes priviléges que si elle eût été obtenue après les examens requis.

Baccalauréat en Théologie

Art. IV. Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes (*), et avoir obtenu, à tous les examens de ces six termes, l'une des notes *assez bien*, *bien*, ou *très-bien*, pour toutes les matières des examens, qui doivent embrasser au moins la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés par l'établissement où l'on étudie, et les autres matières spécifiées ci-après dans l'art. V.

Cependant, un candidat qui, à un ou à deux examens, n'a pas obtenu la note *très-bien*, ou *bien*, ou *assez bien*, pour une matière ou pour le moindre nombre de matières, peut subir un nouvel examen sur ces mêmes matières à un terme ultérieur, et être admis au Baccalauréat, s'il obtient une des trois notes indiquées ci-dessus. L'élève qui ne réussit pas à ce nouvel examen n'est admis au Baccalauréat qu'après avoir réparé ce défaut à la fin du cours d'études; et, tant que ce défaut n'est pas réparé, tous les examens que subit l'élève sont soumis aux mêmes conditions que ceux des six premiers termes.

Les six termes doivent être consécutifs. Néanmoins, si un élève avait été empêché de se présenter à l'examen d'un ou

(*) L'enseignement se donne chaque année en trois termes. Le premier terme commence le mercredi qui suit le huit de septembre et finit à Noël ; le second finit le mercredi de la semaine sainte, le troisième finit le second mardi de juillet. A la fin de chaque terme il y a examen, comme il est expliqué plus au long à la suite du présent règlement. Dans la faculté de Théologie, l'examen du premier terme se fait entre Noël et l'Epiphanie ; celui du second terme dans l'octave de Pâques, et celui du troisième terme dans la première semaine de juillet.

de plusieurs termes par une cause que le Recteur jugerait légitime, les six premiers examens que subirait l'élève seraient censés consécutifs et suffisants pour obtenir le Baccalauréat, pourvu qu'ils eussent les autres conditions requises.

Licence en Théologie.

Art. V. La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu une des notes *très-bien, bien,* ou *assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale, savoir sur l'Ecriture sainte, l'Histoire ecclésiastique, l'Eloquence sacrée et les Rites (*); 2° une double épreuve spéciale sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette année, la première écrite, la seconde orale à laquelle ne sont admis que les candidats dont l'épreuve écrite a été jugée suffisante. La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les épreuves. L'épreuve orale ne dure pas moins d'une heure. La durée de l'épreuve écrite est de six heures, comme dans les autres facultés.

Chaque année, environ deux mois avant les épreuves, la faculté détermine et fait connaître aux candidats un certain nombre de thèses numérotées sur les matières théologiques de l'année, sur lesquelles doit rouler l'examen soit écrit, soit oral.

Pour les épreuves écrites, tous les numéros des thèses sont écrits sur des cartes semblables. Les cartes sont ensuite

(*) Ces deux dernières matières ne commenceront à être obligatoires que huit années après l'organisation de la faculté; l'étude des langues sacrées sera toujours facultative.

mêlées par celui qui préside, et un des candidats est invité à venir en tirer une. La thèse correspondante au numéro tiré devient l'objet du travail de tous les candidats. Pour ces épreuves, on remet aux candidats un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le concile de Trente.

Les épreuves écrites et orales de la Licence et du Doctorat sont dirigées et appréciées par un jury d'au moins quatre membres choisis par le Recteur entre les professeurs, docteurs ou agrégés de la faculté et les professeurs de Théologie des grands séminaires affiliés.

Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité, et qui appliquent à chaque composition écrite l'une des six notes *très-bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très-mal.* Ce jugement se fait à la majorité des voix, et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat aura composé a voix prépondérante.

Pour les épreuves orales, auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées au moins suffisantes, les membres du jury se servent du programme contenant les thèses désignées par la faculté, comme il a été dit plus haut.

Aussitôt que le candidat a passé sur une matière, le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de cet examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très-bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très-mal.* Cette appréciation se fait séance tenante (après délibération, si elle est nécessaire), mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas d'égalité de partage des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a été interrogé, ou, en son absence l'interrogateur, a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en

mettant dans une urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc - - - - - - TRÈS-BIEN,
Jeton jaune - - - - - - BIEN,
Jeton rouge - - - - - - SUFFISANT OU ASSEZ BIEN.
Jeton vert - - - - - - MÉDIOCRE,
Jeton bleu - - - - - - MAL,
Jeton noir - - - - - - TRÈS-MAL.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons, en tenant compte de ceux mérités pour la composition écrite, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat d'après les principes suivants :

Le candidat peut être reçu avec tous ses jetons *rouges*, à plus forte raison avec des *jaunes*, ou avec des *blancs ;* mais il ne peut être reçu avec des jetons *verts*, *bleus* ou *noirs*. Aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat aussitôt qu'il a mérité l'une des notes *médiocre, mal,* ou *très-mal.*

Le candidat malheureux peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas à ce nouvel examen, il ne peut plus se représenter qu'à l'époque ordinaire l'année suivante, et une fois seulement.

Le président du jury envoie au Recteur la liste des noms des candidats en mettant à la suite de chacun le résumé qui lui correspond.

La classification des candidats admis se fait de la manière suivante :

Lorsque les jetons en majorité sont blancs et qu'il n'y en a pas de rouge, le candidat est Licencié *avec grande distinction ;* lorsqu'il y a autant ou plus de jaunes que de blancs et qu'il n'y a point de rouges, le candidat est reçu *avec distinc-*

tion ; il est encore reçu *avec distinction,* s'il obtient quelques jetons rouges, à condition que ces derniers soient rachetés par un nombre double de jetons blancs ; dans les autres cas, il est simplement admis.

Doctorat en Théologie.

Art. VI. Le Licencié en Théologie qui veut obtenir le Doctorat, peut être admis aux épreuves un an après la Licence. 1° Il doit avoir eu une des notes *très-bien, bien,* ou *assez bien,* aux examens des deux premiers termes de cette année, ou avoir réparé un examen défectueux par un examen subséquent ; 2° à la fin du troisième terme, il doit subir sur toute la Théologie dogmatique et morale, et sur la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage, deux épreuves semblables à celles qui sont indiquées ci-dessus pour la Licence, mais les thèses doivent être déterminées et annoncées par la faculté vers le premier avril. L'épreuve orale ne dure pas moins d'une heure et demie.

DROIT CANONIQUE.

Art. VII. Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions* avec les notes *très-bien, bien,* ou *assez bien* aux trois examens de terme de l'année.

Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés, *ipso facto,* comme Bacheliers en Droit canonique et admis immédiatement à suivre le cours des Décrétales.

Art. VIII. A la fin de la troisième année du cours de Droit canonique, tout Bachelier qui a eu une des notes *très-bien, bien* ou *assez bien* aux cinq premiers examens de terme des deux dernières années, ou qui a réparé un examen défectueux

par un examen subséquent, peut être admis à un degré plus élevé d'après les règles suivantes :—1° Il doit subir sur toutes les matières de l'enseignement canonique deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale, semblables à celles qui sont prescrites dans l'article V ci-dessus pour la Licence en Théologie, et appréciées de la même manière. Pour l'épreuve écrite, on remet aux candidats le *Corpus Juris Canonici* sans notes, et le concile de Trente. L'épreuve orale dure au moins une heure. 2° Toutes les matières sont distribuées en six parties distinctes, savoir : chacun des cinq livres des Décrétales, et les Institutions, comprenant la Hiérarchie de l'Eglise et les sources du Droit canonique. Aussitôt que le candidat a passé sur une de ces parties, le jury apprécie le résultat de cet examen partiel conformément à ce qui a été dit à l'article V. 3° Celui qui n'a pas eu d'autre note que *très-bien*, ou *bien*, est admis au Doctorat ; celui qui a eu quelque autre note n'est admis qu'à la Licence, ou est renvoyé, suivant les règles du même article.

Art. IX. Un élève qui désire prendre les degrés en Théologie et en Droit canonique, peut bien suivre le cours des Institutions et celui de la première année des Décrétales, en même temps qu'il se prépare à la Licence et au Doctorat en Théologie ; mais il doit nécessairement donner une année entière exclusivement à l'étude du Droit canonique après avoir terminé son cours de Théologie.

Art. X. Excepté dans le cas d'un concours pour un prix ou pour quelque distinction honorifique, les candidats admis à recevoir un même diplôme sont nommés en commençant par ceux qui occupent un degré plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique, suivant la date de leur ordination, et en cas d'égalité, suivant l'ordre alphabétique.

RÈGLEMENT

CONCERNANT LES EXAMENS DANS LES GRANDS SÉMINAIRES AFFILIÉS (*).

—

Art. I. Avant de recevoir un diplôme quelconque, tout candidat doit, pour se conformer à l'indult du 9 avril 1865, exhiber au Recteur un certificat *de studiis peractis et de honestate vitæ*, signé ou contresigné par son évêque.

Art. II. Tous les examens de terme se subissent devant un jury d'au moins trois membres nommés par les supérieurs respectifs ; ceux-ci, à la fin de chaque année, envoient au Recteur une liste certifiée des candidats, qui ont eu, durant l'année, les notes requises pour les degrés. Cette liste doit contenir les noms et surnoms des candidats, leur âge, leur ordre, le nom de leur diocèse, la liste des traités vus dans l'année, avec la note d'examen sur chacun.

Art. III. Les thèses et les questions pour les épreuves écrites sont toujours déterminées par la faculté.

Art. IV. Les séances pour les épreuves écrites de la Licence peuvent avoir lieu dans chaque séminaire sous la surveillance de quelqu'un chargé de ce soin par les supérieurs respectifs. Cependant, dans le cas d'un concours entre les élèves de plusieurs maisons pour un prix ou pour quelque distinction honorifique, le surveillant est désigné par le Recteur et choisi parmi les membres d'un autre séminaire; dans ce cas, le supérieur peut lui adjoindre quelqu'un de la maison, mais

(*) Afin que les degrés ne soient pas donnés à des conditions diverses dans les différents établissements, il est nécessaire que les grands séminaires conviennent entre eux de certains points fondamentaux. L'affiliation consiste dans l'acceptation de ces conditions. Toute la formalité se réduit à la déclaration que fait un évêque que ces conditions lui agréent et qu'il organise son grand séminaire en conséquence.

le surveillant désigné par le Recteur demeure toujonrs responsable.

Art. V. L'examen oral pour la Licence se fait régulièrement à Québec. Les épreuves écrites et orales de la Licence et du Doctorat sont dirigées et appréciées par un jury d'au moins quatre membres choisis par le Recteur entre les professeurs, docteurs ou agrégés de la faculté, et les professeurs de Théologie des grands séminaires affiliés, comme il est dit dans l'article V du *Règlement concernant l'inscription et les degrés dans la faculté de Théologie.*

Art. VI. Pour le Doctorat, toutes les épreuves se subissent à Québec, et l'examen oral se fait toujours publiquement.

DISTRIBUTION

DES COURS DE THÉOLOGIE ET DE DROIT CANONIQUE.

L'enseignement théologique doit durer quatre ans, conformément aux indults du Saint-Siége. A Québec, on se propose de prendre pour base la Théologie dogmatique de Schouppe et la Théologie morale de Gury : les traités sont distribués de manière que, en suivant autant que possible l'ordre de ces auteurs, on voie chaque année la moitié environ d'un volume de chacun de ces ouvrages.

Il est entendu que les professeurs doivent expliquer, commenter et au besoin corriger ces auteurs, et suppléer à ce qui peut manquer pour que l'enseignement soit complet.

L'uniformité dans les auteurs et dans les traités vus chaque année n'est pas de rigueur. En exposant ici le plan que l'on

se propose de suivre à Québec, on a voulu uniquement montrer une des manières dont l'enseignement peut être distribué.

. A Québec, le nombre total des leçons est fixé comme suit pour chaque semaine :

Matières.	Leçons par semaine.
Morale - - - - - - - - - - -	4
Dogme - - - - - - - - - - -	7
Ecriture sainte - - - - - - -	2
Histoire ecclésiastique - - - -	1
Eloquence - - - - - - - - -	1
Langues sacrées - - - - - - -	1
Rites - - - - - - - - - - - -	1
Institutions canoniques - - - -	2
Décrétales - - - - - - - - -	4
Total des leçons par semaine	23

Aucun élève n'assiste ordinairement à plus de trois leçons par jour.

RÈGLEMENT

CONCERNANT LES EXAMENS QUI SE FONT A LA FIN DE CHAQUE TERME.

Art. I. Dans toutes les facultés, durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves et autres étudiants qui suivent les cours de l'Université, sont examinés sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

Art. II. Ce sont les Professeurs qui font ces examens ; ils peuvent cependant être aidés par les Agrégés de la faculté.

Art. III. A cette fin, les uns et les autres sont répartis en plusieurs jurys, dont chacun se compose d'au moins trois membres. Le plus ancien des Professeurs qui composent le jury en est le président.

Art. IV. Autant que possible, chaque jury n'examine les élèves et autres étudiants, que sur les matières enseignées par les Professeurs qui en font partie.

Art. V. Quoiqu'il soit grandement à désirer que les examens n'aient lieu que devant des jurys complets, cependant l'absence momentanée d'un membre n'oblige pas à interrompre une séance.

Art. VI. Les Professeurs peuvent assister aux séances des jurys dont ils ne font pas partie ; mais, dans ce cas, ils n'interrogent que de l'agrément des membres du jury.

Art. VII. Autant que possible, chaque membre d'un jury interroge chacun des élèves et autres étudiants qui se présentent à l'examen. Il se guide pour cela sur le programme général adopté par la faculté, ou, à défaut d'un semblable programme, sur celui que fournit le Professeur.

Art. VIII. Les jurys règlent eux-mêmes le temps et le lieu de leurs séances, de même que l'ordre selon lequel les élèves et autres étudiants doivent se présenter à l'examen. Cependant ils ont soin de s'entendre, de manière que cet ordre ne soit pas le même devant tous les jurys, et que, autant que possible,

aucun élève ou autre étudiant n'ait subi tous ses examens avant le dernier jour du terme.

Art. IX. La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par la faculté d'après l'importance de la matière et le temps que l'élève a dû y consacrer, de manière cependant que la durée totale de tous les examens d'un élève pour un même terme ne dépasse point soixante minutes et ne soit pas moindre que trente minutes, et que, si l'élève n'a à répondre que sur un cours, le minimum soit fixé à quinze minutes. Cette durée totale ne comprend pas le temps nécessaire pour réparer les défauts des examens précédents, conformément à l'article XVI du règlement *concernant les degrés.*

Art. X. Il est loisible à chaque faculté de permettre et même d'ordonner aux élèves et aux autres étudiants d'assister aux examens.

Art. XI. Après l'examen de chaque élève ou étudiant, le jury délibère sur la note que mérite l'examen, et choisit, à la majorité des voix, entre les suivantes : *très-bien, bien, assez bien, médiocrement, mal, très-mal.* Tous les Professeurs présents à l'examen délibèrent et votent avec les membres du jury, et, dans le cas où les voix sont également partagées, la prépondérance est à celle du Professeur dont l'enseignement renferme la matière qui fait l'objet de l'examen.

Art. XII. Les notes s'inscrivent à la suite du nom des élèves ou autres sur un tableau, qui est ensuite transmis au Doyen, après que les membres du jury y ont inséré leurs remarques, s'ils en ont à faire, et y ont apposé leur signature. Le Doyen y ajoute ses propres remarques et le remet au Recteur après en avoir fait transcrire le contenu sur le régistre de la faculté.

Art. XIII. Le Recteur est autorisé à dispenser des prescriptions du présent règlement chaque fois que les circonstances ne permettront pas de les observer.

EXTRAIT DU RÈGLEMEMT

CONCERNANT LA DISCIPLINE.

Art. I. Nul n'est réputé élève de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son Inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette Inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de sa moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

Art. II. L'Inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Art. III. L'Inscription se prend au Secrétariat de l'Université, où l'élève, après avoir fait enrégistrer son nom, son prénom, son âge, le lieu de sa résidence et sa qualité de Bachelier ès Arts, s'il l'a, écrit et signe l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Art. IV. Pour cet objet, le Secrétaire doit avoir un régistre particulier, appelé *Régistre de l'Inscription.* Il y inscrit les noms des élèves, non pas immédiatement les uns à la suite des autres, mais en laissant, à la première Inscription, entre deux noms consécutifs, plusieurs pages pour y entrer plus tard les renouvellements d'Inscription, les résultats des examens, les absences de l'élève et enfin les remarques sur sa conduite que les officiers et les professeurs de l'Université peuvent juger convenable d'y insérer.

Art. V. Les élèves paient deux piastres pour l'Inscription, et une piastre pour le renouvellement de l'Inscription.

MODIFICATIONS

INTRODUITES DANS LES RÈGLEMENTS DEPUIS LE DERNIER ANNUAIRE.

—

Règlement concernant l'Enseignement de la faculté de Médecine.

Les cours d'Hygiène et d'Histologie morbide, qui se donnaient aux élèves de troisième et de quatrième année, font maintenant partie du programme des élèves de première et de seconde année.

—

Règlement concernant les Degrés.

1° Dorénavant le Baccalauréat en Droit ne s'obstiendra qu'à la fin du cours complet de Droit pour les élèves comme pour les étudiants, c'est-à-dire, au bout de trois ans et après neuf examens de terme.

2° Pour les élèves en Droit qui se présentent à l'examen de Licence, celui-ci, s'il est favorable sur les matières du neuvième terme, tiendra lieu de l'examen de ce terme.

—

Certificats de cours dans la faculté de Droit.

Les certificats de cours qui seront donnés dorénavant aux élèves ou étudiants en Droit qui n'auront pas obtenu un degré contiendront les notes détaillées de leurs examens de termes.

RÈGLEMENT

CONCERNANT LE CONCOURS DE POÉSIE FRANÇAISE (1).

—

Art. I. La faculté des Arts de l'Université Laval ouvre un concours annuel de poésie française sur un sujet choisi par elle.

Art. II. Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'inscription « Prix de Poésie » et la date, seront décernées aux concurrents :

L'une sera en or et réservée au premier prix ;

La seconde, en argent, au second prix ;

La troisième, en bronze, au troisième prix.

Art. III. Ces prix seront donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université, à l'ouverture des cours.

Art. IV. L'œuvre des prétendants devra être adressée, en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le trentième jour de mai de chaque année, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que la pièce est inédite.

Art. V. Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la faculté des Arts.

Art. VI. Ces pièces seront soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Art. VII. Sont exclus du concours 1° les membres et les officiers de l'Université Laval ; 2° les élèves des colléges et des écoles ; 3° tous ceux qui se feront connaître directement ou indirectement avant la proclamation du Lauréat.

(1) Sujet du concours pour 1869 : *Hymne pour la fête nationale des Canadiens-Français.*

COURS PRATIQUES

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non-seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu dépasse de moitié celui qui est exigé par les règlements du Bureau Provincial, les élèves de l'Université ont une Clinique des accouchements, une Clinique interne et externe au Dispensaire, une Clinique spéciale des maladies des yeux et des oreilles, et des leçons de médecine légale pratique à la Morgue.

CLINIQUES DU DISPENSAIRE.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec, et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les docteurs Tessier, Larue, Simard, Montizambert, Verge et Sewell (*Junior*), sont chargés du service médical ; et les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M. jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Simard, professeur des maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement* et *exclusivement* du traitement de ces maladies. Nous croyons devoir faire observer que le Dispensaire de Québec est le premier et le seul établissement en Canada où les maladies des yeux et des oreilles sont traitées par un *spécialiste.*

CLINIQUE DES ACCOUCHEMENTS.

Cette clinique se fait à l'Hôpital de la Marine sous la direction d'un professeur de l'Université.

EXPERTISES MÉDICO-LÉGALES.

Avec la bienveillante permission de monsieur le Coroner Panet, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue est considérable et très-varié. Les divers échantillons morbides fournis par la Morgue, par les Hôpitaux et par les Médecins de la ville sont examinés au microscope par les *élèves mêmes*, sous la direction du Dr. Larue ; tout élève, pour peu qu'il se soit appliqué à l'étude, peut, au sortir de l'Université, se servir du microscope pour le diagnostic et le traitement des maladies.

MATIÈRES DES ÉPREUVES POUR L'INSCRIPTION ET LE BACCALAURÉAT ÈS-ARTS, ÈS-LETTRES ET ÈS-SCIENCES, EN JUILLET 1868.

—

PREMIER EXAMEN.

Composition.—Après avoir éprouvé un naufrage en pleine mer, un certain nombre de personnes avaient trouvé un refuge sur un radeau. Puis, les provisions s'étaient épuisées ; on n'avait aucun moyen de se diriger sur les eaux, ni aucune idée de la distance où l'on était de la terre ; enfin, depuis douze jours que le naufrage avait eu lieu, nul vaisseau ne s'était montré. Dans cette extrémité, on proposa de tirer au sort pour décider qui serait tué et servirait de nourriture aux autres. Alors un de ces infortunés adresse un discours à ses compagnons, et s'efforce de les détourner d'un pareil projet.

Histoire —Règne de Louis XIII.—Principaux événements du deuxième gouvernement de Frontenac.

Géographie.—Le Mexique : bornes, capitale, rivières et montagnes, races, religion.

Littérature et Rhétorique.—De l'Ode.—Pindare, Horace, J.-B. Rousseau, appréciés comme poètes lyriques.—De la péroraison.

VERSION GRECQUE.

Assassinat de Pompée.

Ταῦτα δ' ἔσχατα πρὸς τοὺς ἑαυτοῦ φθεγξάμενος ἐνέβη ὁ Πομπήϊος· καὶ συχνοῦ διαστήματος ὄντος ἐπὶ τὴν γῆν ἀπὸ τῆς τριήρους, ὡς οὐδεὶς παρὰ τῶν συμπλεόντων ἐγίνετο λόγος φιλάνθρωπος πρὸς αὐτόν, ἀποβλέψας εἰς τὸν Σεπτίμιον· « Οὐ δή που σ' (εἶπεν) ἐγὼ γεγονότα συστρατιώτην ἐμὸν ἀμφιγνοῶ ; » Κἀκεῖνος ἐπένευσε τῇ κεφαλῇ μόνον, οὐδὲν προσειπών, οὐδὲ φιλοφρονηθείς. Πολλῆς οὖν πάλιν οὔσης σιωπῆς, ὁ Πομπήϊος ἔχων ἐν βιβλίῳ μικρῷ γεγραμμένον ὑφ' αὐτοῦ λόγον Ἑλληνικόν, ᾧ παρεσκεύαστο

χρῆσθαι πρὸς τὸν Πτολεμαῖον, ἀνεγίνωσκεν. Ὡς δὲ τῇ γῇ προσεπέλαζον, ἡ μὲν Κορνηλία μετὰ τῶν φίλων ἐκ τῆς τριήρους περιπαθὴς οὖσα τὸ μέλλον ἀπεσκοπεῖτο, καὶ θαῤῥεῖν ἤρχετο, πολλοὺς ὁρῶσα πρὸς τὴν ἀπόβασιν τῶν βασιλικῶν, οἷον ἐπὶ τιμῇ καὶ δεξιώσει, συνερχομένους. Ἐν τούτῳ δὲ τὸν Πομπήϊον, τῆς τοῦ Φιλίππου λαμβανόμενον χειρὸς ὅπως ῥᾷον ἐξανασταίη, Σεπτίμιος ὄπισθεν τῷ ξίφει διελαύνει πρῶτον, εἶτα Σάλβιος μετ᾽ ἐκεῖνον, εἶτ᾽ Ἀχιλλᾶς, ἐσπάσαντο τὰς μαχαίρας. Ὁ δὲ ταῖς χερσὶν ἀμφοτέραις τὴν τήβεννον ἐφελκυσάμενος κατὰ τοῦ προσώπου, μηδὲν εἰπὼν ἀνάξιον ἑαυτοῦ, μηδὲ ποιήσας, ἀλλὰ στενάξας μόνον, ἐνεκαρτέρησε ταῖς πληγαῖς· ἑξήκοντα μὲν ἑνὸς δέοντος βεβιωκὼς ἔτη, μιᾷ δ᾽ ὕστερον ἡμέρᾳ τῆς γενεθλίου τελευτήσας τόν βίον.

VERSION LATINE.

Villa.

Non miraberis jam magna hic me voluptate frui, si gratiam villæ atque opportunitatem loci cognoveris. Haud multum ab urbe secessit; ut, peractis quæ agenda fuerint, salvo jam et composito die, quiescere hic aliquantulum possis. Omnino littoris hujus mira natura. Ubicumque moveris humum, obvius et paratus humor occurrit, isque sincerus ac ne leviter quidem tanta maris vicinitate salsus. Suggerunt affatim umbras proximæ silvæ : modo enim his via coarctatur, modo latissimis pratis patescit, ubi multi greges ovium, multa boum armenta, quæ, montibus ab hieme defensa, herbis et tepore verno nitescunt. Littus ornant varietate gratissima nunc continua, nunc intermissa tecta villarum, quæ præstant multarum quasi urbium faciem, sive mari, sive ipso littore utare, quod nonnunquam longa tranquillitas mollit, sæpius agitat fluctus frequens. Mare piscibus abundat, soleis præsertim optimis. Villa vero nostra etiam mediterraneas copias præstat, lac in primis : namque huc e pascuis pecora conveniunt, si quando aquam umbramque sectantur.

Justisne de causis talem tibi videor incolere, inhabitare, diligere secessum ? Quem tu nimis urbanus es nisi concupiscis : atque utinam concupiscas, ut tot tantisque dotibus villulæ nostræ maxima commendatio ex tuo contubernio accedat! Vale.

THEME LATIN.

Du bonheur.

Nous jugeons trop du bonheur par les apparences ; nous le supposons où il est le moins ; nous le cherchons où il ne saurait être ; la gaieté n'en est qu'un signe très-équivoque. Un homme gai n'est souvent qu'un infortuné, qui cherche à donner le change aux autres, et à s'étourdir lui-même. Ces gens si riants, si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque tous tristes et grondeurs chez eux, et leurs domestiques portent la peine de l'amusement qu'ils donnent à leurs sociétés. Le vrai contentement n'est ni gai ni folâtre ; jaloux d'un sentiment si doux, en le goûtant on y pense, on le savoure, on craint de l'évaporer. Un homme vraiment heureux ne parle guère, et ne rit guère ; il resserre, pour ainsi dire, le bonheur dans son cœur. Les jeux bruyants, la turbulente joie voile les dégoûts et l'ennui ; mais la mélancolie est amie de la volupté : l'attendrissement et les larmes accompagnent les plus douces jouissances, et l'excessive joie elle-même arrache plutôt des pleurs que des ris.

SECOND EXAMEN.

Philosophie.—Siége de l'âme.—Mode de l'union de l'âme avec le corps.

Mathématiques.—1° Une somme b placée à intérêt simple à 10 par cent s'est élevée pendant 3 ans, jusqu'au montant de $505.05. Quel montant aurait produit cette même somme b, placée à intérêt composé pendant le même temps et au même taux ?

2° Réduire à sa plus simple expression la fraction

$$\frac{a^3-a^2b-ab^2+b^3}{a^4-b^4}$$

3° Le quotient d'un nombre x divisé par son plus petit sous-multiple est inférieur de 52 unités au nombre lui-même. La division du même nombre x par son plus grand sous-multiple, donne un quotient inférieur de 60 unités au nombre cherché. Calculer x.

4° Calculer le périmètre d'un carré inscrit dans un cercle de 6 pouces de rayon.

5° Le logarithme de la tangente d'un arc z étant 9.0483460, trouver le logarithme de la cotangente du même arc.

Astronomie.—Mesure du temps : jour sidéral, jour solaire, jour moyen solaire.—Année sidérale, année tropique, année civile.

Physique.—1° Microscope simple.—Mioroscope composé : ses parties essentielles.—Lunette astronomique : ses parties essentielles ; en quoi elle diffère de la lunette terrestre.

2° Action directrice de la terre sur les aimants.—Méridien magnétique.—Déclinaison de l'aiguille aimantée et ses variations.

Chimie.—Eau : propriétés, composition (analyse et synthèse), eau pure, eau potable, eau minérale.

Histoire naturelle.—1° Le quartz et ses principales variétés ; quartz proprement dit, calcédoine, jaspe, opale.

2° Caractères tirés du parallélisme ou de l'obliquité relative des couches sédimentaires pour déterminer leur âge relatif.

3° Feuilles.—Leur nervation.—Principales modifications de la feuille.—Disposition relative des feuilles.—Stipules.

DÉBOURSÉS QUE LES ÉLÈVES ONT A FAIRE.

PENSION.

Les trois termes du milieu de Septembre au milieu de juillet, vacances de Noël et de Pâques comprises...... .... $160.00

Payables comme suit :

1° Au commencement du premier terme................................ $ 62.00
2° Au commencement du second terme.................... .... $ 46.00
3° Au commencement du troisième terme.............. . ... $ 52.00

INSCRIPTION.

Première année.. $ 2 00
Renouvellement de l'Inscription.... .... $ 1.00

L'Inscription et le renouvellement valent pour les trois termes de l'année courante.

COURS DE DROIT.

Élèves inscrits.		*Étudiants non inscrits.*	
Droit romain........	$ 5.00 par terme.	Droit romain........	$ 7.00 par terme.
Droit civil............	$ 5.00 par terme.	Droit civil............	$ 7.00 par terme.
Introduction au Droit civil..	$ 5.00.	Introduction au Droit civil.........	$ 7.00.
Procédure	$ 5.00 par terme.	Procédure	$ 7.00 par terme.
Droit commercial..	$ 7.00.	Droit commercial..	$10 00.
Droit criminel......	$ 5.00.	Droit criminel......	$ 7.00.
Droit administratif	$ 5.00 par terme.	Droit administratif	$ 7.00 par terme.

COURS DE MÉDECINE.

Élèves.		*Étudiants.*	
Botanique	$ 5.50	Botanique...........	$ 6.00
Chimie................	$11.00 par année.	Chimie................	$12.00 par année.
Anatomie et Phy..	$11.00 par année.	Anatomie et Phy..	$13.50 par année.
Dissection...........	$11.00 par année.	Dissection	$11.00 par année.
Matière médicale..	$ 7.00 par année.	Matière médicale..	$ 9.00 par année.
Pathologie générale	$11.00 par année.	Pathologie générale	$13.50 par année.
Médecine légale...	$ 5.50	Médecine légale...	$ 7.00
Pathologie externe	$11.00 par année.	Pathologie externe	$13.50 par année.
Pathologie interne	$11.00 par année.	Pathologie interne	$13.50 par année.
Clinique externe...	$11.00 par année.	Clinique externe...	$13.50 par année.
Clinique interne...	$11.00 par année.	Clinique interne...	$13.50 par année.
Tocologie	$11.00 par année.	Tocologie	$13.50 par année.
Hôpital de la Marine	$ 3.00 par année.	Hôpital de la Marine	$ 3.00 par année.

Les élèves et les étudiants qui suivent tous les cours marqués dans l'Annuaire pour un terme, conformément aux règlements, obtiennent sans

payement additionnel, une carte d'admission à ceux des cours *extra* d'Histologie, de Physiologie, d'Hygiène, de Toxicologie, de Maladies des yeux et des oreilles, qui se donnent dans ce terme.

Ceux qui ne suivent qu'une partie des cours indiqués pour chaque terme, n'obtiennent des cartes d'admission aux cours *extra* qu'aux conditions suivantes :

Histologie normale.........	$ 6.00.
Histologie morbide.........	$ 6 00.
Physiologie....................	$12.00 par année.
Hygiène	$ 6.00.
Toxicologie	$ 6.00.
Maladies des yeux et des oreilles	$ 8 00 par année.

COURS ÉLÉMENTAIRES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

D'après l'arrêté du 10 avril 1860, les cours élémentaires de la faculté des Arts sont suivis par les élèves de Philosophie du Petit Séminaire de Québec. Le Recteur peut y admettre aussi :

1° Les élèves et autres jeunes gens admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ;

2° Les jeunes gens qui ont déjà subi avec succès le premier examen de l'Inscription ; ils sont réputés élèves de la faculte des Arts, et soumis à tous les règlements de l'Université ;

3° Enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage ou l'Architecture ; ils sont aussi soumis à tous les règlements de l'Université.

Les jeunes gens des deux dernières catégories paient les prix suivants :

Élèves.		*Étudiants.*	
Physique..	$11.00.	Physique	$12.00.
Chimie	$11.00 par année.	Chimie	$12.00 par année.
Botanique	$ 5.50.	Botanique	$ 6.00.
Philosophie	$ 5.50 par terme.	Philosophie....... ..	$ 6.00 par terme.
Mathématiques.....	$ 5.50 par terme.	Mathématiques.....	$ 6.00 par terme.
Astronomie	$ 3.00.	Astronomie	$ 3.50.
Minéralogie et Géologie	$ 3.00.	Minéralogie et Géologie	$ 3.50.

Tous les cours se paient d'avance.

Remarque.—La pension et les cours d'un terme se paient en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent moins d'un mois avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

Les jeunes gens inscrits ou non inscrits dont les parents n'habitent pas la ville, doivent loger au pensionnat. Les chambres à l'usage de chacun sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1867-1868.

ANNÉE 1867-68

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Supérieur.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

Directeurs.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,
M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
M. OCTAVE AUDET,
M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur*,
M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,
M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Prêtres Agrégés.

M. PIERRE ROUSSEL, *au Collége de Lévis*,
M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur*,
M. LOUIS BEAUDET,
M. BENJAMIN PAQUET,
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET,
M. VICTOR-P. LEGARÉ, *Économe*.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ,
M. OVIDE BRUNET,
M. JOS. HOFFMAN, *au Collége de Lévis*,
M. PATRICK DOHERTY,
M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,
M. NAPOLÉON LALIBERTÉ.
M. JOSEPH GIRARD.

GRAND SÉMINAIRE

Directeur.

M. E.-A. TASCHEREAU.

Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT,
M. E.-A. TASCHEREAU,
M. B. PAQUET.

Étudiants en Théologie (1867-68.)

MM. L.-M.-P.-E. Audette, S. B.,
* Charles-P.-J. Baillargeon,
Louis Barabé,
Placide-Edouard Beaudet,
* F.-Alfred Bergeron,
* André-Albert Blais,
* Anselme Boucher,
Camille-Stanislas Brochu,
* Bénoni-Laurent Chabot,
François Cinq-Mars, S. B.,
George-Pierre Côté, A. B.,
Polycarpe Dassylva,
Thomas Davis,
L.-Geo.-O.-E. Delachevrotière,
Narcisse-Eutrope Dionne,
* Louis-Joseph Gagnon,
* Louis-O. Gauthier, A. B.,
Guillaume Giroux,
* Adolphe Godbout,
F.-X. Gosselin, A. B.,
Théophile Houde,
Firmin-Pantaléon Hudon,

MM. Maximin Hudon,
Napoléon Amand Lacasse,
Léon-Michel Lambert,
* L.-Jacques Langis, A. B.,
* Ignace Langlais,
C.-Marie-Jean Langner,
Edouard Lauriault,
Philias Lessard, S. B.,
* E.-H.-E.-Ludger Marceau,
Joseph Marquis, S. B.,
* Joseph-Magloire Moreau,
Léon-Maxime Morisset,
A.-J.-A. Papineau, A. B.,
A.-C.-Henri Pâquet, L. B.,
* Charles-Léon Parent,
* J.-B. Plamondon,
James-Michael Quinan,
* Joseph-Aimé Rainville,
Charles-Edmond Rouleau,
Louis Sansfaçon, A. B.,
* Joseph Sirois,
Thomas Vaughan,
Prosper Vincent.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

PETIT SÉMINAIRE

Directeur.

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Assistant-Directeur.

M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Préfet des Études

M. LOUIS BEAUDET.

Professeurs.

* M. E.-A. TASCHEREAU, *de Philosophie ;*
M. A. PAPINEAU, *Assistant ;*
* M. O. BRUNET, *de Botanique ;*
* M. F.-A.-H. LARUE, *de Chimie ;*
* M. T.-E. HAMEL, *de Physique ;*
* M. L. SANSFAÇON, *de Mathématiques ;*
M. C.-E. LEGARÉ, *de Rhétorique ;*
M. L. BEAUDET, *de Seconde ;*
M. L. LANGIS, *de Troisième ;*
M. N. LALIBERTÉ, *de Quatrième ;*
M. G. COTÉ, *de Cinquième ;*
M. F.-X. GOSSELIN, *de Sixième ;*
M. Z.-A.-J. GIRARD, *de Septième ;*
M. E. DIONNE, *de Huitième ;*
M. P.-E. BEAUDET, *de Neuvième.*

Maîtres de Salle.

M. A GODBOUT,
M. A. BERGERON,
M. J. QUINAN,
M. T. HOUDE,
M. P. LESSARD,
M. P. VINCENT,
M. J. MARQUIS,
M. L. MORISSET.

Professeurs d'Anglais.

M. P. DOHERTY, | M. J. GALLAGHER.

Professeurs de Musique Vocale et Instrumentale.

M. E. GAGNON, | M. E. ROCHETTE, | M. C. LAVIGUEUR.

Professeur de Dessin.

M. OVIDE BRUNET.

* Les cours ainsi marqués se font à l'Université.

Elèves du Petit Séminaire de Québec.

1867-68.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Philippe Beaulieu, *Notre-Dame de Lévis,* Pensionnaire.
Isidore Belleau, *Québec,* P.
Benjamin Blouin, *Saint-Jean* (*Isle d'Orléans*), P.
Télesphore Carrier, *Notre-Dame de Lévis,* P.
Edouard Casault, *St. Thomas de Montmagny,* P.
Charles Darveau, *Pointe-aux-Trembles,* P.
Basile Desrochers, *St. Nicolas,* P.
Anselme Déziel, *Ste. Mélanie,* P.
Philéas Fortier, *St. Anselme,* P.
George Fraser, *Notre-Dame de Lévis,* P.
David Gosselin, *St. Laurent* (*Isle d'Orléans*), P.
Malcolm Guay, *St. Romuald,* P.
Réal Guénard, *Notre-Dame de Lévis,* P.
Emmanuel Huot, *Ange-Gardien,* P.
Edouard Labrecque, *St. Laurent,* (*Isle d'Orléans*), P.
Joseph Ladrière, *Notre-Dame de Lévis,* P.
Clovis Laflamme, *St. Anselme,* P.
Edouard Laliberté, *Lotbinière,* P.
Darie Lemieux, *Lambton,* P.
Nazaire Pâquet, *St. Nicolas,* P.
James Sexton, *Idem,* P.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Charles Bourque, *St. François* (*Beauce*), P.
Philippe Charest, *Beauport,* P.
Narcisse Gagnon, *Baie St. Paul,* P.
Apollinaire Gingras, *St. Antoine,* P.
Godfroi Gourdeau, *Québec,* P.
Alphonse Labrecque, *St. Vital de Lambton,* P.
Honoré Leclerc, *Lotbinière,* Externe.
William Maguire, *Québec,* P.
Edmond Marcoux, *St. Charles,* P.
Michel Morisset, *St. Michel,* P.
Nazaire-Jules Pâquet, *St. Nicolas,* P.
Narcisse Proulx, *St. Thomas de Montmagny,* P.

Olivier Rinfret, *Cap-Santé*, P.
Adjutor Turcotte, *Québec*, E.
Onésiphore Turgeon, *Notre-Dame de Lévis*, E.

RHÉTORIQUE.

James Ballantyne, *Québec*, P.
Anastase Bernard, *Lotbinière*, P.
Thomas Bérubé, *St. Arsène*, P.
Honoré-J.-Bte. Chouinard, *Québec*, P.
Charles-H.-A.-d'Estimeauville Clément, *Eboulements*, P.
Clodomir Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Ernest Delisle, *Idem*, P.
Benjamin Demers, *St. Romuald*, P.
Charles Dessaint, *Kamouraska*, P.
Joseph Dumas, *St. Joseph de Lévis*, P.
Onésime Fortier, *St. Jean (Isle d'Orléans)*, P.
Taschereau Fortier, *Ste. Marie de la Beauce*, P.
Louis Gauvreau, *Québec*, E.
Félix Gendron, *St. Casimir*, P.
Joseph-Phidime Giguère, *Québec*, P.
François-Xavier Guay, *St. Romuald*, P.
Louis Hébert, *St. Jean Deschaillons*, P.
Désiré Jobin, *St. Augustin*, P.
Honoré Labrecque, *St. Laurent (Isle d'Orléans)*, P.
Achille LaRue, *St. Jean (Isle d'Orléans)*, *P.*
Odilon Lauriault, *St. Antoine*, P.
Eleusippe Lemay, *Ste. Croix*, P.
François Lemieux, *Notre-Dame de Lévis*, P.
Cyrille-Alfred Marois, *Idem*, P.
Joseph Matte, *St. Calixte de Somerset*, P.
Lactance Mayrand, *Deschambault*, E.
Onésime Naud, *Idem*, P.
John O'Farrell, *St. Malachie*, P.
Benjamin Pagé, *Québec*, E.
Théodore Pâquet, *St. Nicolas*, P.
Philippe Pednault, *Chicoutimi*, P.
Samuel Pouliot, *St. Laurent (Isle d'Orléans)*, P.
Ernest Rinfret, *St. Stanislas*, P.
Thomas-Grégoire Rouleau, *St. Laurent (Isle d'Orléans)*, P.
Théodore Talbot, *Québec*, E.
Arthur Vallée, *Idem*. P.

SECONDE.

Pierre Annet, *Québec*, P.
Louis Asselin, *St. François* (*Isle d'Orléans*), P.
Eusèbe Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Narcisse Beaulé, *Québec*, P.
F.-X. Bellay, *St. Alexis* (*Saguenay*), P.
Hedwige Belleau, *Québec*, E.
Adelbert Blanchet, *St. Edouard*, P.
George Bolduc, *St. Joachim*, P.
Philippe Bouchard, *Québec*, E.
Philéas Boulet, *Idem*, E.
Arthur Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
Laurent Cameron, *Québec*, P.
Hubert Carrier, *Notre-Dame de Lévis*, P.
Cléophas Demers, *Idem*, P.
Cyrille Esnouf, *Beaumont*, P.
Cyrille Fortier, *St. Gervais*, P.
Tancrède Fortier, *Ste. Marie* (*Beauce*), P.
Cléophas Gagnon, *St. Michel*, P.
Joseph Girard, *St. Urbain*, P.
Antoine Gobeil, *St. Jean* (*Isle d'Orléans*), P.
Ovide Godin, *Cap-Santé*, P.
Théophile Gauthier, *St. Raphaël*, P.
Tancrède Grondin, *Québec*, E.
George McGauran, *Idem*, P.
Arthur Morissette, *Idem*, E.
Alfred Pâquin, *Portneuf*, P.
Edouard Parent, *Beauport*, E.
Edouard Philbert, *Québec*, E.
Alphonse Pouliot, *Rivière-du-Loup*, P.
Anselme Rhéaume, *St. Gervais*, P.
Eugène Richard, *Québec*, P.
Pierre Ruel, *St. Charles*, P.
Louis Vaudreuil, *Lotbinière*, P.

TROISIÈME.

Joseph Allair, *Québec*, E.
Eric Audette, *Idem*, E.
Joseph Bélanger, *Idem*, E.
François Bélanger, *Ottawa*, P.

Albert Bender, *St. Thomas*, E.
Napoléon Bernier. *St Charles*, P,
Edouard Boily, *Québec*, E.
Charles Casgrain, *Ste. Louise*, P.
Zéphirin Charest, *Beauport*, P.
Arthur Caron, *St. Colomban*, E.
Edouard Carrier, *Notre-Dame de Lévis*, P.
François Couture, *St. Isidore*, P.
Eugène Doucet, *Québec*, E.
Edmond Duchesnay, *Ste. Marie N. Beauce*, P.
Jacques Gauthier, *Québec*, E.
Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup*, P.
Victor Huard, *Québec*, E.
Pierre Jobidon, *Château-Richer*, P.
Michel Labrecque, *St. Anselme*, P.
Cyrille Labrecque, *St. Gervais*, P.
Onésiphore Labrie, *St. Charles*, P.
François-Xavier Lachance, *St. Jean (Isle d'Orléans)*, P.
Ambroise Lafrance, *Québec*, E.
Swibert Larue, *St. Charles*, P.
Adolphe Larue, *Aylmer*, P.
Arthur Legaré, *Québec*, E.
Théophile Levasseur, *Idem*, E.
Télesphore Marcoux, *Beauport*, P.
Philippe Masson, *Québec*, E.
Ernest Nadeau, *Rivière-du-Loup*, P.
Evariste Pagé, *Québec*, E.
Narcisse Paraut, *Idem*, P.
Ludger Pérusse, *Lotbinière*, P.
Joseph Poliquin, *Québec*, E,
Louis Quiézel, *St. Augustin*, P.
François Rinfret, *Québec*, E.
Eugène Rouillard, *Idem* P.
Arthur Roy, *Idem*, P.
Théophile Talbot, *St. Ferdinand de Halifax*, P.
Wilfred Tanguay, *Québec*, E.

QUATRIÈME.

Cyrille Amiot, *Québec*, E.
Alphonse Beaudet, *Lotbinière*, P.
Arthur Belleau, *St. Michel*, P.
Elzéar Bélanger, *Québec*, E.

Charles Bernier, *St. Charles*, P.
Jean-Bte. Bérubé, *St. Arsène*, P.
Ernest Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
Delphis Brochu, *St. Lazare*, P.
Ferdinand Corrivault, *St. Joseph de Lévis*, P.
William Chaussegros de Léry, *Québec*, E.
Jean-Bte. Côté, *Québec*, E.
Joseph Côté, *Idem*, E.
Octave Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, E.
Théophile Dugal, *Québec*, E.
William Finigan, *St. Colomb de Sillery*, P.
Joseph Godbout, *Lambton*, P.
Edouard Lamontagne, *Ste. Hénédine*, P.
Charles Langelier, *Ste. Rosalie*, E.
Charles Lespérance, *Québec*, P.
Jean-Bte. Martel, *Idem*, E.
Napoléon Matte, *Somerset*, P.
Prosper Meunier, *St. Augustin*, P.
Elzéar Moisan, *Québec*, E.
Camille Moraud, *Idem*, E.
Ernest Myrand, *Idem*, E.
Joseph Pelletier, *Idem*, E.
Charles Proulx, *Idem*, E.
Alfred Reinhart, *Idem*, E.
Amédée Robitaille, *Idem*, P.
Georges Roy, *Idem*, E.
Joseph Roy, *Idem*, E.
Placide Roy, *St. Anselme*, P.
Théophile Royer, *Idem*, E.
Ernest Smith, *Québec*, E
Jean-Bte. Taché, *Kamouraska*, P.
Joseph-Charles Taché, *Ottawa*, P.
Georges-Bernard Tanguay, *Québec*, P.
Arthur Tessier, *Québec*, E.
Auguste Tessier, *Idem*, E.
Elzéar Tessier, *Idem*, P.
Napoléon Tessier, *Idem*, P.

CINQUIÈME.

François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Antoine Belleau, *Québec*, P.
Wenceslas Bilodeau, *Beaumont*, P.

Joseph Breton, *Québec*, E.
Thomas Casgrain, *Windsor (Ontario)*, P.
Jean Chaisson, *Tignish (Prince-Edouard)*, P.
Médéric Constantin, *St. Augustin*, P.
Joseph Couture, *St. Charles*, P.
Gustave DeBlois, *Canardière*, E.
Alfred Dion, *Québec*, P.
Louis Dugal, *Rivière-du-Loup*, P.
Alfred Fortier, *St. Gervais*, P.
Joseph Frenette, *Québec*, E.
Achille Gauvreau, *Idem*, E.
Henri Germain, *Château-Richer*, P
Alphonse Gourdeau, *Québec*, P.
Louis Guérin, *St. Joachim*, P.
Ernest Hamel, *Québec*, E.
Octave Jacques, *St. Lambert*, E.
Arthur Labrie, *Mantino (Illinois)*, P.
Edmond Labrie, *St. Charles*, P.
Gabriel Lachance, *St. Jean (Isle d'Orléans)*, P.
George Marois, *Notre-Dame de Lévis*, P.
Fidèle Martineau, *St. Michel*, P.
Joseph Mathieu, *Québec*, E.
Olivier Mathieu, *Idem*, E.
Alfred Morissette, *Idem*, P.
John O'Donnell, *Idem*, P.
Joseph Pelchat, *Idem*, E.
Célestin Proulx, *Nicolet*, P.
Joseph Roy, *St. Thomas de Pierreville*, E.
Lawrence Stafford, *Québec*, E.
Onésime Tremblay, *Baie St. Paul*, P.
Arthur Vincelette, *Canardière*, P.

SIXIÈME.

Jules Baillargeon, *Québec*, E.
Philippe Bazin, *Idem*, E.
Narcisse Belleau, *Idem*, E.
Joseph Binet, *Idem*, E.
Auguste Blanchet, *Idem*, E.
Pantaléon Blanchet, *Idem*, E.
Joseph Bolduc, *Idem*, P.
Rémi Boucher, *Idem*, E.
James Brown, *St. Joachim*, P.

Louis Burroughs, *Québec*, E.
Henri Cimon, *Malbaie*, P.
Charles Côté, *Québec*, P.
Arthur Crépault, *Idem*, E.
Louis Crépault, *Idem*, E.
Hippolyte Dallaire, *Ste. Agnès*, P.
Alfred DeBlois, *Canardière*, E.
Antoine Drolet, *Québec*, E.
François Faguy, *Idem*, E.
Napoléon Faguy, *Idem*, E.
Eugène Garneau, *Idem*, E.
Fortunat Gauvreau, *Idem*, E.
François-Xavier Gosselin, *St. Charles*, P.
Zéphirin Hallé, *Québec*, E.
Honoré Howison, *Montréal*, P.
Paul Lachance, *St. Jean (Isle d'Orléans)*, P.
Urbain Lapointe, *Québec*, E.
George Laroche, *Idem*, E.
Victor Livernois, *Idem*, E.
Napoléon Lortie, *Canardière*, E.
Philippe Malouin, *Québec*, E.
Joseph Martel, *St. Ambroise (Ancienne-Lorette)*, E.
James McFarlane, *Notre-Dame de Lévis*, P.
Barnard Meloy, *Boston*, P.
Jean-Baptiste Pelletier, *Québec*, E.
Joseph Pelletier, *St. Joachim*, P.
Arthur Poliquin, *Québec*, E.
Arthur Poulin, *Ste. Famille (Isle d'Orléans)*, P.
Cyrille Proteau, *Charlesbourg*, P.
Félix Roy, *Québec*, E.
Louis Turgeon, *Idem*, E.

SEPTIÈME.

Xavier Audy, *Québec*, E.
Joseph Bergeron, *St. Antoine de Tilly*, P.
Edmond Blouin, *Québec*, E.
Edmond Bussière, *Idem*, E.
Joseph Bouchard, *Idem*, E.
Achille Caron, *Idem*, E.
Arthur Caron, *Idem*, E.
Emile Caron, *Idem*, E.
Louis Carpentier, *Idem*, E.

Philippe Carrier, *Québec*, E.
Joseph Casgrain, *Idem*, E.
Jean Caouette, *Idem*, E.
Alfred Cloutier, *Idem*, E.
Omer Côté, *Idem*, E.
Philéas Delisle, *Idem*, E.
Ferdinand Dompierre, *Idem*, E.
Souverain Dompierre, *Idem*, E.
Jules Dorion, *Idem*, E.
Bruneau Drolet, *Idem*, E.
Eugène Drolet, *Idem*, E.
Philippe Dupuis, *Idem*, E.
Thomas Fahey, *Idem*, E.
Moïse Fiset, *St. Augustin*, E.
François Gauthier, *Québec*, E.
Narcisse Gauvreau, *Idem*, E.
Samuel Gendron, *Beauport*, P.
Jean Gosselin, *St. Laurent (Isle d'Orléans)*, E.
Joseph Guignard, *Québec*, E.
Samuel Gravel, *Idem*, E.
Auguste Hamel, *Idem*, E.
René Labbé, *Idem*, P.
Philippe Laprise, *Idem*, E.
Alphonse Larue, *Somerset*, P.
Victor Leclerc, *Québec*, E.
Victor Lefebvre, *Idem*, E.
Louis Lizotte, *St. Roch des Aulnets*, P.
Charles Marcotte, *Québec*, E.
Jos.-Wil. Marcoux, *Idem*, E.
Charles-Eus. Martel, *Idem*, E.
Thomas Marceau, *St. Henri de Lauzon*, P.
Louis Martineau, *Québec*, E.
Olivier Moisan, *Idem*, E.
Edouard Morin, *Idem*, E.
Cyrille Noël, *St. Michel*, P.
Alphonse Normand, *Québec*, E.
David Pampalon, *Notre-Dame de Lévis*, E.
C.-Eugène Pouliot, *Rivière-du-Loup*, P.
Joseph Robitaille, *Québec*, E.
Pierre Rochon, *Idem*, E.
Joseph Roy, *Idem*, E.
Joseph Roy, *St. Charles*, P.

Jules Rouillard, *Québec*, E.
Francis Sarault, *St. Cyprien (Montréal)*, P.
J.-Bte. Savard, *Québec*, E.
Alphonse Soucy, *Idem*, E.
Joseph-Arthur St.-Pierre, *Idem*, P.
Edmond Sylvain, *Idem*, E.
Joseph Sylvain, *Idem*, E.
Alphonse Trudel, *Idem*, E.
William Verge, *Baie des Chaleurs*, E.
Louis Vézina, *Québec*, E.

HUITIÈME.

Wolfrid Bédard, *Québec*, E.
Eugène Belleau, *Idem*, P.
Samuel Benoit, *Idem*, E.
Pierre Bilodeau, *Idem*, E.
Edouard Blais, *Idem*. P.
Napoleon Blanchet, *St. Pierre Rivière du Sud*, E.
Napoléon Boivin, *Québec*, E.
Guillaume Boucher, *Idem*, E.
Arthur Bourget, *St. Henri de Lauzon*, P.
Romuald Breton, *Québec*, E.
Jean-F.-X. Carey, *Idem*, E.
Charles Chouinard, *Idem*, E.
Joseph Chouinard, *Idem*, E.
Alfred Cimon, *Idem*, E.
Emile Côté, *Idem*, E.
Louis Dery, *Idem*, E.
George Dion, *Idem*, E.
Pamphile Dion, *Idem*, E.
Eugène Drolet, *Idem*, E.
Adjutor Drouin, *Idem*. E
Felix Dugal, *Idem*, P.
Joseph Fecteau, *St. Vital de Lambton*, E.
Alexandre Gauvreau, *Québec*. E.
G.-Eugène Gauvreau, *Idem*, E.
Alphonse Gingras, *Idem*, E.
Joseph Gingras, *Idem*, E.
F.-Xavier Gingras, *Idem*, E.
Honore Giroux, *Beauport*, E.
Edouard Goudreau, *Québec*, P.
Arthur Gravel, *Idem*, E.

Joseph Guilmette, *Idem*, E.
Joseph Jacques, *Idem*, E.
Joseph Labrecque, *Idem*, E.
Télesphore Laliberté, *Idem*, E.
Emmanuel Larue, *Somerset*, E.
C.-Eusèbe Lemieux, *Québec*, E.
L.-Chaussegros de Léry, *Idem*, E.
Fabien Marceau, *St. Simon*, P.
Elzéar Martineau, *Québec*, E.
John Miller, *Idem*, E.
Alphonse Morissette, *Idem*, P.
George Morissette, *Idem*, P.
Jeremiah Nolan, *Idem*, E.
Lewis Nolan, *Idem*, E.
Honoré Ouellet, *Idem*, E.
Abraham Paradis, *Ancienne-Lorette*, E.
Frs-Xavier Paradis, *Québec*, P.
Pascal Paradis, *Idem*, E.
George Patoine, *Idem*, E.
Edouard Petitclerc, *Idem*, E.
Joseph Pichet, *Idem*, E.
Odilon Poliquin, *Idem*, E.
Napoléon Prévost, *Idem*, E.
Adolphe Rouillard, *Idem*, E.
Adolphe Tranquille, *Idem*, E.
Arsène Vermette, *Idem*, E.
Ferdinand Verrette, *Idem*, E.
Alfred Vezina, *Idem*, E.
Charles Vincelette, *Beauport*, P.

NEUVIÈME.

Joseph Angers, *Québec*, E.
William Atkinson, *Montmorency*, P.
Joseph Béland, *Québec*, E.
Sévérin Benoit, *Idem*, E.
Alfred Boily, *Idem*, E.
Homère Boudreault, *Idem*, E.
Joseph Boulet, *Idem*, E.
Pierre Brousseau, *St. Laurent* (*Isle d'Orléans*), P.
Thomas Butler, *Québec*, E.
Alfred Côté, *St. Christophe d'Arthabaska*, P.
Joseph Corriveau, *Québec*, E.

Casimir Drolet, *Idem*, E.
Télesphore Fontaine, *Idem*, E.
Auguste Fortin, *Idem*, E.
Télesphore Germain, *Idem*, P.
Ernest Giguère, *Idem*, E.
Joachim Gilbert, *Idem*, E.
Romuald Gingras, *Idem*, E.
Achille Grenier, *Idem*, E.
Arthur Hamel, *Idem*, E.
John Horan, *Idem*, E.
Patrick Horan, *Idem*, E.
John Jennings, *Idem*, E.
Wilbrod Laforce, *Idem*, E.
Eugène Larue, *Idem*, P.
Frédéric Launière, *Idem*, E.
Alfred Legaré, *Idem*, E.
Alfred Lepage, *Idem*, E.
Eustache Maguire, *Idem*, E.
Edmond Malouin, *Idem*, E.
Frédéric McFarlane, *Notre-Dame de Lévis*, P.
Homère Méthot, *Québec*, E.
Achille Moisan, *Idem*, E.
Adolphe Morisset, *Idem*, E.
Philippe Morisset, *Idem*, E.
Louis Paradis, *Ste. Foye*, P.
Ulzérique Parent, *Québec*, P.
Henry Peters, *Idem*, E.
Ferdinand Peachy, *Idem*, E.
Alfred Plante, *Idem*, E.
Edmond Pourtier, *Idem*, E.
Elzéar Richard, *Idem*, E.
Henry Sampson, *Idem*, E.
Victor Sanfaçon, *Idem*, E.
J.-Baptiste Sirois, *Idem*, E.
Alexandre Soucy, *Idem*, E.
James Thomas, *Idem*, E.
William Thomas, *Idem*, E.
Philippe Thérien, *Lotbinière*, E.
George Tessier, *Québec*, E.
François Traversy, *Idem*, E.
Joseph Vaillancourt, *Idem*, E.
Edward Workman, *Idem*, E.

Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec, le 10 Juillet 1868.

—

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er prix, Benjamin Demers ; 2e do, O. Fortier ; 3e do, T. Bérubé. 1er accessit, T. Pâquet ; 2e do, E. Delisle . 3e do, H. Chouinard ; 4e do, D. Giguère. Mentions honorables, H. Labrecque, P. Pednault, F. Gendron, E. Rinfret, J. Ballantyne, S. Pouliot, L. Mayrand, A. Bernard, J. Dumas, J. O'Farrell, O. Naud, L. Hébert, C. Marois, C. Dessaint, T. Rouleau, A. LaRue, C. Clément, D. Jobin, E. Lemay, C. Delisle, O. Lauriault, J. Matte.

Amplification.—1er prix, O. Fortier ; 2e do, T. Pâquet ; 3e do, B. Demers. 1er accessit, H. Chouinard ; 2e do, P. Pednault ; 3e do, D. Giguère ; 4e do, E. Delisle.

Version latine.—1er prix, H. Chouinard ; 2e do, T. Bérubé ; 3e do, P. Pednault. 1er accessit, O. Fortier ; 2e do, B. Demers ; 3e do, F. Gendron ; 4e do, T. Pâquet.

Thème latin.—1er prix, E. Delisle ; 2e do, B. Demers ; 3e do, H. Chouinard 1er accessit, T. Pâquet ; 2e do, H. Labrecque ; 3e do, D. Giguère ; 4e do, T. Bérubé.

Version grecque.—1er prix, T. Bérubé ; 2e do, F. Gendron ; 3e do, H. Chouinard. 1er accessit, C. Marois ; 2e do, B. Demers ; 3e do, E. Rinfret ; 4e do, O. Fortier.

Thème grec.—1er prix, T. Bérubé ; 2e do, O. Fortier ; 3e do, E. Delisle. 1er accessit, H. Labrecque ; 2e do, J. Dumas ; 3e do, D. Giguère ; 4e do, H. Chouinard.

Vers latins.—1er prix, B. Demers ; 2e do, O. Fortier ; 3e do, E. Delisle. 1er accessit, T. Bérubé ; 2e do, H. Chouinard ; 3e do, C. Marois ; 4e do, T. Pâquet.

Histoire.—1er prix, T. Pâquet ; 2e do, J. O'Farrell ; 3e do, B. Demers. 1er accessit, T. Bérubé ; 2e do, E. Delisle ; 3e do, C. Dessaint ; 4e do, O. Fortier.

Narration anglaise.—1er prix, H. Chouinard ; 2e do, J. O'Farrell ; 3e do, J. Ballantyne. 1er accessit, J. Matte ; 2e do, P. Pednault ; 3e do, T. Pâquet ; 4e do, E. Delisle.

Récitation anglaise.—1er prix, C. Dessaint ; 2e do, E. Delisle ; 3e do, F. Gendron. 1er accessit, T. Bérubé ; 2e do, P. Pednault ; 3e do, D. Giguère ; 4e do, T. Pâquet.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, C. Gagnon. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, A. Rheaume ; 3e do, T. Gonthier. Mentions honorables, O. Godin, L. Vaudreuil, J. Girard, A. Bourget, N. Beaulé, P. Ruel.

Amplification.—1er prix, T. Gonthier ; 2e do, C. Gagnon. 1er accessit, A. Pouliot ; 2e do, L. Asselin ; 3e do, T. Grondin.

Version latine.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, A. Pouliot ; 2e do, T. Gonthier ; 3e do, A. Rheaume.

Thème latin.—1er prix, C. Gagnon ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, A. Pouliot ; 2e do, A. Rhéaume ; 3e do, O. Godin.

Version grecque.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, C. Gagnon. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, T. Gonthier ; 3e do, A. Rhéaume.

Thème grec.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, L. Asselin. 1er accessit, C. Gagnon ; 2e do, A. Rheaume ; 3e do,———

Vers latins.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, C. Gagnon. 1er accessit, A. Rhéaume ; 2e do, L. Asselin ; 3e do, T. Gonthier.

Histoire.—1er prix, P. Ruel ; 2e do, A. Rheaume. 1er accessit, A. Pouliot ; 2e do, L. Asselin ; 3e do, A. Blanchet.

Narration anglaise.—1er prix, L. Cannon ; 2e do, G. McGauran. 1er accessit, T. Grondin ; 2e do, A. Pouliot ; 3e do, C. Gagnon.

Récitation anglaise.—1er prix, A. Pouliot ; 2e do, J. Girard. 1er accessit, L. Asselin ; 2e do, A. Rheaume ; 3e do, C. Gagnon.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, M. Labrecque ; 2e do, E. Nadeau ; 3e do, E. Carrier. 1er accessit, N. Bernier ; 2e do, V. Huard ; 3e do, A. Goulet ; 4e do, F. Bélanger. Mentions honorables, C. Labrecque, O. Labrie, J. Gauthier, T. Marcoux, E. Audette, Z. Chàrest, P. Masson, J. Allair, N. Parant, L. Perusse.

Narration.—1er prix, M. Labrecque ; 2e do, E. Nadeau ; 3e do, N. Bernier. 1er accessit, V. Huard ; 2e do, E. Carrier ; 3e do, A. Goulet ; 4e do, P. Jobidon.

Version latine.—1er prix, ——— ; 2e do, V. Huard ; 3e do, M. Labrecque. 1er accessit, T. Marcoux ; 2e do, E. Carrier ; 3e do, N. Parant ; 4e do, P. Masson.

Thème latin.—1er prix, M. Labrecque ; 2e do, E. Nadeau ; 3e do, F. Bélanger. 1er accessit, E. Carrier ; 2e do, T. Marcoux ; 3e do, N. Parant ; 4e do, N. Bernier.

Version grecque.—1er prix, E. Carrier ; 2e do, V. Huard ; 3e do, M. Labrecque. 1er accessit, E. Nadeau ; 2e do, C. Labrecque ; 3e do, T. Marcoux ; 4e do, A. Roy.

Thème grec.—1er prix, E. Nadeau ; 2e do, A. Goulet ; 3e do, V. Huard. 1er accessit, O. Labrie ; 2e do, J. Allair ; 3e do, E. Carrier ; 4e do, F. Bélanger.

Vers latins.—1er prix, N. Bernier ; 2e do, M. Labrecque ; 3e do, E. Nadeau. 1er accessit, A. Goulet ; 2e do, V. Huard ; 3e do, C. Labrecque ; 4e do, E. Carrier.

Arithmétique.—1er prix, E Nadeau ; 2e do, C. Labrecque ; 3e do, M. Labrecque. 1er accessit, N. Bernier ; 2e do, S. Larue ; 3e do, A. Goulet ; 4e do, A. Legare.

Histoire.—1er prix, E. Nadeau ; 2e do, M. Labrecque ; 3e do, N. Bernier. 1er accessit, A. Goulet ; 2e do, O. Labrie ; 3e do, E. Carrier ; 4e do, J. Gauthier.

Thème anglais.—1er prix, A. Caron ; 2e do, A. Lafrance ; 3e do, E. Nadeau. 1er accessit, T. Talbot ; 2e do, E. Carrier ; 3e do, W. Tanguay ; 4e do, E. Audette.

Récitation anglaise.—1er prix, E. Carrier ; 2e do, N. Bernier ; 3e do, E. Audette. 1er accessit, J. Gauthier ; 2e do, A. Lafrance ; 3e do, E. Nadeau ; 4e do, J. Allair.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, A. Belleau ; 2e do, P. Roy ; 3e do, D. Brochu. 1er accessit, J.-B. Bérubé ; 2e do, A. Beaudet ; 3e do, J. Godbout ; 4e do, C. Bernier. Mentions honorables, G. Roy, J.-B. Côté, E. Smith, C. Lespérance, E. Lamontagne, E. Moisan, O. Delisle, E. Bourget, F. Corrivault, C. Langelier, A. Robitaille, W. Finigan.

Version latine.—1er prix, A. Belleau ; 2e do, P. Roy ; 3e do, J.-B. Côté. 1er accessit, J. Godbout ; 2e do, A. Beaudet ; 3e do, E. Moisan ; 4e do, D. Brochu.

Thème latin.—1er prix, P. Roy ; 2e do, A. Belleau ; 3e do, D. Brochu. 1er accessit, C. Bernier ; 2e do, J. Godbout ; 3e do, J.-B. Bérubé ; 4e do, C. Langelier.

Langue grecque.—1er prix, A. Belleau ; 2e do, P. Roy ; 3e do, D. Brochu. 1er accessit, J. Godbout ; 2e do, A. Beaudet ; 3e do, E. Lamontagne ; 4e do, J.-B. Bérubé.

Vers latins.—1er prix, P. Roy ; 2e do, D. Brochu ; 3e do, J.-B. Bérubé. 1er accessit, A. Belleau ; 2e do, A. Robitaille ; 3e do, C. Lespérance ; 4e do, E. Lamontagne.

Arithmétique.—1er prix, O. Delisle ; 2e do, P. Roy ; 3e do, F. Corrivault. 1er accessit, A. Belleau ; 2e do, W. Finigan ; 3e do, J.-B. Bérubé ; 4e do, J. Côté.

Géographie.—1er prix, A. Beaudet ; 2e do, A. Belleau ; 3e do, F. Corrivault. 1er accessit, P. Roy ; 2e do, J.-B. Taché ; 3e do, C. Lespérance ; 4e do. A. Robitaille.

Histoire.—1er prix, A. Belleau ; 2e do, P. Roy ; 3e do, C. Langelier. 1er accessit, C. Lespérance ; 2e do, A. Robitaille ; 3e do, A. Beaudet ; 4e do, J.-B. Bérubé.

Thème anglais.—1er prix, W. Finigan ; 2e do, C. Lespérance ; 3e do, A. Belleau. 1er accessit, D. Brochu ; 2e do, J.-B. Bérubé ; 3e do, J. Pelletier ; 4e do, A. Robitaille.

Récitation anglaise.—1er prix, C. Lespérance ; 2e do, W. Finigan ; 3e do, P. Roy. 1er accessit, E. Smith ; 2e do, A. Belleau ; 3e do, D. Brochu ; 4e do, E. Bourget.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, T. Casgrain. 1er accessit, A. Morissette ; 2e do, J. Couture ; 3e do, G. Lachance. Mentions honorables, L. Dugal, A. Vincelette, F.-X. Bélanger, F. Martineau, J. Roy, W. Bilodeau, O. Tremblay, J. O'Donnell, O. Mathieu, A. Fortier, A. Labrie, J. Matthieu, E. Labrie.

Version latine.—1er prix, T. Casgrain ; 2e do, J. Chaisson. 1er accessit, J. Couture ; 2e do, L. Dugal ; 3e do, G. Lachance.

Thème latin.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, J. Couture. 1er accessit, A. Vincelette ; 2e do, T. Casgrain ; 3e do, A. Morissette.

Exercices français.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, L. Dugal. 1er accessit, J. Couture ; 2e do, T. Casgrain ; 3e do, G. Lachance.

Histoire.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, T. Casgrain. 1er accessit, A. Morissette ; 2e do, G. Lachance ; 3e do, W. Bilodeau.

Géographie.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, T. Casgrain. 1er accessit, A. Morissette ; 2e do, W. Bilodeau ; 3e do, O. Mathieu.

Traduction anglaise.—1er prix, J. O'Donnell ; 2e do, T. Casgrain. 1er accessit, J. Chaisson ; 2e do, L. Stafford ; 3e do, W. Bilodeau.

Récitation anglaise.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, T. Casgrain. 1er accessit, J. O'Donnell ; 2e do, L. Stafford ; 3e do, O. Mathieu.

Arithmétique.—1er prix, J. Chaisson ; 2e do, W. Bilodeau. 1er accessit, L. Stafford ; 2e do, O. Tremblay ; 3e do, A. Fortier.

Mémoire.—1er prix, A. Morissette ; 2e do, O. Mathieu. 1er accessit, G. Lachance ; 2e do, T. Casgrain ; 3e do, J. Chaisson.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix, H. Dallaire ; 2e do, A. Poliquin ; 3e do, A. Poulin. 1er accessit, F. Faguy ; 2e do, L. Turgeon ; 3e do, C. Proteau ; 4e do, A. Drolet. Mention honorable, H. Cimon.

Version latine.—1er prix, H. Dallaire ; 2e do, F. Faguy ; 3e do, A. Poulin. 1er accessit, L. Turgeon ; 2e do, A. Poliquin ; 3e do, V. Livernois ; 4e do, P. Lachance.

Thème latin.—1er prix, H. Dallaire ; 2e do, A. Poliquin ; 3e do, A. Poulin. 1er accessit, L. Turgeon ; 2e do, F. Faguy ; 3e do, V. Livernois ; 4e do,———

Exercices français.—1er prix, H. Dallaire ; 2e do, A. Poulin ; 3e do, A. Poliquin. 1er accessit, C. Proteau ; 2e do, F. Faguy ; 3e do, V. Livernois ; 4e do,———

Arithmétique.—1er prix, A. Poulin ; 2e do, J.-B. Pelletier ; 3e do, F. Gauvreau. 1er accessit, F. Faguy ; 2e do, H. Cimon ; 3e do, H. Dallaire ; 4e do, N. Faguy.

Histoire.—1er prix, A. Poliquin ; 2e do, V. Livernois ; 3e do, H. Dallaire. 1er accessit, A. Poulin ; 2e do, U. Lapointe ; 3e do, F. Faguy ; 4e do, A. Drolet.

Géographie.—1er prix, A. Poliquin ; 2e do, H. Dallaire ; 3e do, A. Poulin. 1er accessit, F. Faguy ; 2e do, L. Turgeon ; 3e do, J. Bolduc ; 4e do, V. Livernois.

Traduction anglaise.—1er prix, L. Burroughs ; 2e do, J. McFarlane ; 3e do, A. Poliquin. 1er accessit, H. Dallaire ; 2e do, F. Faguy ; 3e do, A. Poulin ; 4e do, Z. Hallé.

Récitation anglaise.—1er prix, H. Dallaire ; 2e do, L. Burroughs ; 3e do, A. Poliquin. 1er accessit, J. McFarlane ; 2e do, F. Faguy ; 3e do, P. Malouin ; 4e do, A. Poulin.

Mémoire.—1er prix, A. Poliquin ; 2e do, H. Dallaire ; 3e do, V. Livernois. 1er accessit, A. Poulin ; 2e do, A. Drolet ; 3e do, J. McFarlane ; 4e do, F. Faguy.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, J. Gosselin ; 2e do, S. Gendron ; 3e do, J. Sylvain. 1er accessit, B. Drolet ; 2e do, L. Lizotte ; 3e do, A. Cloutier ; 4e do, E. Blouin. Mentions honorables, C. Noël, E. Pouliot, E. Drolet, G. Verge, R. Labbé, J. Marcoux, J. Bergeron, A. Trudelle, J. Roy, D. Pampalon, N. Gauvreau.

Version latine.—1er prix, J. Gosselin ; 2e do, S. Gendron ; 3e do, A. Cloutier. 1er accessit, B. Drolet ; 2e do, E. Blouin ; 3e do, C. Noël ; 4e do, E. Drolet.

Thème latin.—1er prix, S. Gendron ; 2e do, J.-B. Gosselin ; 3e do, J. Sylvain. 1er accessit, A. Cloutier ; 2e do, L. Lizotte ; 3e do, B. Drolet ; 4e do, E. Blouin.

Exercices français.—1er prix, C. Noël ; 2e do, S. Gendron ; 3e do, B. Drolet. 1er accessit, J. Sylvain ; 2e do, J. Gosselin ; 3e do, E. Blouin ; 4e do, A. St.-Pierre.

Arithmétique.—1er prix, S. Gendron ; 2e do, J. Sylvain ; 3e do, G. Verge. 1er accessit, L. Lizotte ; 2e do, A. St.-Pierre ; 3e do, E. Morin ; 4e do, B. Drolet.

Traduction anglaise.—1er prix, S. Gendron ; 2e do, E. Blouin ; 3e do, E. Drolet. 1er accessit, C. Noël ; 2e do, J.-B. Gosselin ; 3e do, A. Cloutier ; 4e do, J. Sylvain

Récitation anglaise.—1er prix, E. Drolet ; 2e do, J. Gosselin ; 3e do, C. Noël. 1er accessit, S. Gendron ; 2e do, J. Sylvain ; 3e do, G. Verge ; 4e do, B. Drolet.

Mémoire.—1er prix, J. Gosselin ; 2e do, T. Fahey ; 3e do, E. Sylvain. 1er accessit, S. Gendron ; 2e do, P. Laprise ; 3e do, L. Lizotte ; 4e do, R. Labbé.

HUITIÈME.

Langue française.—1er prix, A. Paradis ; 2e do, J. Fecteau ; 3e do, O. Poliquin. 1er accessit, J. Carey ; 2e do, A. Gauvreau ; 3e do, N. Prévost ; 4e do, E. Larue.

Mémoire.—1er prix, A. Paradis ; 2e do, J. Fecteau ; 3e do, O. Poliquin. 1er accessit, E. Gauvreau ; 2e do, H. Ouellet ; 3e do, J. Carey ; 4e do, G. Morissette.

Arithmétique.—1er prix, O. Poliquin ; 2e do, J. Fecteau ; 3e do, T. Laliberté. 1er accessit, J. Carey ; 2e do, P. Bilodeau ; 3e do, A Gauvreau ; 4e do, F. Marceau.

Exercices anglais.—1er prix, J. Fecteau ; 2e do, A. Paradis ; 3e do, O. Poliquin. 1er accessit, H. Ouellet ; 2e do, A. Gauvreau ; 3e do, F. Marceau ; 4e do, E. Gauvreau.

Récitation anglaise.—1er prix, A. Paradis ; 2e do, J. Fecteau ; 3e do, A. Morissette. 1er accessit, O. Poliquin ; 2e do, H. Ouellet ; 3e do, J. Nolan ; 4e do, C. Chouinard.

NEUVIÈME

Langue française.—1er prix, G. Tessier ; 2e do, U. Parent ; 3e do, J.-B. Sirois. 1er accessit, E. Maguire ; 2e do, V. Sansfaçon ; 3e do, C. Drolet ; 4e do, P. Morissette.

Arithmétique.—1er prix, E. Maguire ; 2e do, G. Tessier ; 3e do, V. Sansfaçon. 1er accessit, W. Atkinson ; 2e do, P. Morissette ; 3e do, J. Gilbert ; 4e do, E. Richard.

Mémoire.—1er prix, P. Brousseau ; 2e do, G. Tessier ; 3e do, C. Drolet. 1er accessit, U. Parent ; 2e do, E. Maguire ; 3e do, A. Côté ; 4e do, O. Boudreau.

Récitation anglaise.—1er prix, E. Maguire ; 2e do, J.-B. Sirois ; 3e do, J. Boulet. 1er accessit, G. Tessier ; 2e do, P. Morissette ; 3e do, O. Boudreau ; 4e do, P. Brousseau.

DESSIN.

Prix, J.-B. Bérubé. 1er accessit, J. O'Donnell ; 2e do, E. Petitclerc.

COLLÉGE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le cours d'études est de cinq années, partagées en cours supérieur et en cours inférieur.

Le cours inférieur, qui n'est autre chose qu'une bonne école, comprend les deux premières années. Par un arrangement conclu entre MM. les commissaires d'école et la corporation du collége, l'école élémentaire de l'arrondissement de Notre-Dame de Lévis se fait dans le collége même, et sous la surveillance morale de M. le Directeur, ce qui permet de recevoir dans le pensionnat des enfants plus jeunes et moins avancés que ceux que l'on admet ordinairement dans les colléges.

Le cours supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, la calligraphie, la tenue des livres dans les deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, des notions élémentaires des sciences, la littérature et la rhétorique, l'architecture et le dessin linéaire, la télégraphie et la phonographie.

En dehors du cours commercial, il y a aussi quelques classes élémentaires de latin, au sortir desquelles les élèves peuvent entrer dans un collége pour y terminer leurs études.

Directeur (1867-68).

M. PIERRE ROUSSEL.

—

Procureur et économe.

M. JOSEPH HOFFMAN.

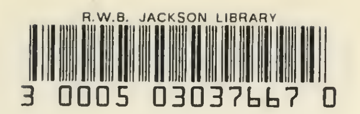
—

Professeurs.

MM. A. BLAIS,
L. BARABÉ,
G. GIROUX,
C. BROCHU,
F. CINQ-MARS,
THOMAS WHITTY.

TABLE DES MATIÈRES

	Page.
Calendrier	3
Personnel de l'Université	9
Faculté de Théologie	11
Faculté de Droit	12
Faculté de Médecine	13
Faculté des Arts	14
Degrés conférés depuis le dernier Annuaire	15
Prix Morrin—1866-67	16
Concours de Poésie Française, 1867	16
Elèves—1867-68	16
Etudiants non inscrits—1867-68	18
Cours des facultés—1868-69	20
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis	25
Notice sur Mgr. Pierre-Flavien Turgeon, 1er Visiteur	26
Eloge de M. J.-B. Ferland	31
Indults du Saint-Siége relatifs à la faculté de Théologie	40
Règlement concernant l'Inscription et les Dégrés dans la faculté de Théologie	42
Règlement concernant les examens dans les Grands Séminaires affiliés	49
Distribution des cours de Théologie et de Droit canonique à Québec	50
Règlement concernant les examens qui se font à la fin de chaque terme	52
Extrait du règlement concernant la Discipline	54
Modifications introduites dans les règlements depuis le dernier Annuaire	55
Règlement concernant le concours de Poésie Française	56
Cours pratiques de la faculté de Médecine	57
Matière des épreuves pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts, ès Lettres et ès Sciences, en juillet 1868	59
Déboursés que les élèves ont à faire	63
Séminaire de Québec—1867-68	iii
Grand Séminaire	iv
Petit Séminaire	v
Elèves du Petit Séminaire—1867-68	vi
Distribution des prix au Petit Séminaire	xvii
Collége de Notre-Dame de Lévis	xxiii



378.71
U-Q3
Q3A
1868-69
Quebec (City) Université Laval.
Annuaire